

MERCI
pour votre implication

RAPPORT ANNUEL 2020

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



AMNE

SOMMAIRE

TEMPS FORTS 2020	4-7
NOS MISSIONS	8-9
NOS ENGAGEMENTS	10-11
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	12
Organigramme.....	13
La formation des agents.....	14
Les accidents du travail.....	15
RÉDUCTION ET RÉEMPLOI	16
Performances et programmes d'action.....	16
Actions 2020 de réduction et réemploi.....	17-19
La sensibilisation de la population.....	20
Privilégier le réemploi.....	21-25
LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE	26
La collecte des ordures ménagères résiduelles.....	26-27
La collecte sélective.....	28
Collectes en service complet.....	28-30

DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

32

Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectés (sur les 3 secteurs)	32-33
Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire sur les 7 communes > 10000 habitants (secteur 1)	34
Collecte sélective des déchets ménagers en apport volontaire sur les 21 communes < 10000 habitants (secteur 2)	35
Collecte sélective des déchets ménagers en porte-à-porte sur les 5 communes de l'ouest du territoire (secteur 3)	36
Synthèse des différents types de collecte sélective sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole	36
Évolution de la qualité de la collecte sélective	37
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 7 communes > 10000 habitants (secteur 1)	38
Qualité de la collecte sélective sur les 21 communes < 10000 habitants (secteur 2)	39
Qualité de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 5 communes de l'ouest du territoire (secteur 3)	39
La collecte du verre	40-41
Le développement de la collecte sélective des déchets ménagers	42-44
La collecte en déchèteries	46-49
Collecte des encombrants	50-52
Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	52-53
Les déchets dangereux des ménages (DDM)	54-55

VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

56

La valorisation des emballages en plastique, en acier et en aluminium, et des papiers-cartons	57-61
Traitement et valorisation des déchets verts	62-64
L'unité de valorisation énergétique	65-77
Les partenaires de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets	78-82

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

84

Budget général - 28 communes soumises à la TEOM	87-92
Budget annexe - 5 communes soumises à la REOM (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen)	93

SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS

94-95

Nouveauté 2020 : prise en compte de la population SINOE® dans les données statistiques

Jusqu'à présent, les données fournies dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets étaient rapportées au nombre d'habitants fourni par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Or, les populations sont fournies par l'INSEE avec un décalage de 3 ans et ne tiennent ainsi pas parfaitement compte de l'accroissement démographique des territoires. C'est pourquoi, à compter de 2020, le nombre d'habitants retenu pour les données statistiques de notre territoire, et particulièrement pour calculer les tonnages de déchets produits par habitant, sera basé sur les données de population actualisées chaque année par l'ADEME et publiées sur le site SINOE® déchets.

Afin de permettre une analyse comparative entre les données 2019 et celles de 2020 dans ce présent rapport, les données relatives à l'année 2019 apparaissent selon les 2 référentiels : la population INSEE (utilisé pour les exercices 2019 et antérieurs) et la population SINOE désormais utilisée.

Population SINOE pour l'Eurométropole de Strasbourg :

- 2019 : 504 120 habitants (au lieu de 491 409 habitants en population INSEE)

- 2020 : 510 747 habitants

TEMPS FORTS 2020



SERD (SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS)

Du 21 au 29 novembre 2020 la réduction des déchets a été mise à l'honneur.

Chaque année, fin novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est un temps fort pour montrer à tout un chacun comment agir au quotidien pour réduire ses déchets.

Depuis 5 ans, le service Collecte et valorisation des déchets édite le programme des événements organisés par les acteurs du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Cette année, malgré le contexte particulier lié à la crise COVID 19, les partenaires ont su s'adapter pour offrir un programme 100 % numérique.

Ainsi plus de 15 acteurs ont proposé pas moins de 35 actions : 6 ateliers, 14 visio-conférences, mais aussi des projections de films avec débats, des quizz, des jeux concours et des tutoriels. La SERD a été un vrai succès et certaines animations ont rassemblé plus de 70 participants !

De plus, 90 lauréats aux jeux concours proposés par la collectivité ont gagné des kits zéro déchet et des bons d'achats à utiliser dans des épiceries « vrac » (BeeVrac, Graine & Cie et Le bocal).

Tout au long de l'année, les actualités du Zéro Déchet, Zéro Gaspillage sont consultables sur le site objectifz.strasbourg.eu.

À noter : la nouvelle édition de la SERD se déroulera du 20 au 28 novembre 2021.

COLLECTE EXPÉRIMENTALE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN PORTE À PORTE - CRONENBOURG

En décembre 2020, 860 foyers strasbourgeois du quartier de Cronenbourg ont rejoint l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires.

Les locaux poubelles des immeubles concernés ont été équipés d'une nouvelle poubelle de couleur brune. Les résidents sont invités à y déposer leurs restes de repas, produits périmés sans emballages et tout autre déchets alimentaire en utilisant les sacs en papier kraft et les bioseaux préalablement distribués.

Les déchets sont collectés une fois par semaine par un camion dédié puis sont déconditionnés (préparation des déchets permettant de retirer les éventuels indésirables) avant d'être valorisés en énergie renouvelable (biogaz) et amendements organiques pour les sols.

Les premiers résultats sont encourageants avec plus de 700 kg de déchets collectés par semaine. À terme, le dispositif pourrait être étendu à d'autres secteurs du centre-ville caractérisé par un fort taux d'habitat collectif.



COVID 19

L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. Malgré ce contexte singulier, grâce à l'engagement quotidien des agents, le service a assuré, pendant les 2 périodes de confinement, les prestations de collecte en porte à porte pour les 2 flux de déchets : les déchets ménagers résiduels et le tri. Cependant, le taux d'absentéisme et la nécessité de préserver les effectifs nécessaires à la continuité de service ont amené le service à suspendre la prestation de service complet (sortie et rentrée des bacs par la collectivité). Les usagers et le service ont ainsi fait face ensemble, à la lutte contre l'épidémie et au maintien de la salubrité sur le territoire.

Par ailleurs, même si les conditions de travail ont dû être adaptées, le service a maintenu ses missions d'études pour permettre la mise en œuvre en 2021 du rééquilibrage des circuits de collecte sur les communes de moins de 10 000 habitants ainsi que la poursuite des travaux préparatoires pour l'amélioration des performances de réduction et de valorisation des déchets (collecte des biodéchets, extension des consignes de tri à tous les emballages plastique, tarification incitative) pour des mises en œuvre prévues à compter de 2022.



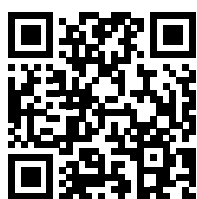
LE SERVICE EN IMAGE

Entre novembre et décembre 2020, le service Collecte et valorisation des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg a réalisé un film pour présenter ses métiers et ses missions. Les vidéos ont notamment été utilisées pour présenter les missions de notre service aux élus de l'Eurométropole et des communes.

Ce film se présente en trois parties :

la première partie présente les activités de collecte, traitement et valorisation des déchets. Le second chapitre est axé sur l'information, la sensibilisation et la réduction des déchets. Enfin, la troisième partie présente les activités support qui assurent l'optimisation et le développement des projets.

Pour visionner les différentes vidéos, scanner les QR codes suivants :



Le service Collecte et Valorisation des Déchets, partie 1 : COLLECTER, VALORISER, TRAITER



Le service Collecte et Valorisation des Déchets, partie 2 : INFORMER, SENSIBILISER, RÉDUIRE



Le service Collecte et Valorisation des Déchets, partie 3 : OPTIMISER, FINANCER, DÉVELOPPER



NOS MISSIONS

Collecter, traiter, valoriser

L'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte, le traitement et la valorisation de tous les déchets produits par les 510747 habitants de ses 33 communes.

La gestion des déchets ménagers, indissociable du développement durable, représente un enjeu important pour la qualité de vie des habitants et pour la collectivité.



Anticiper, développer

Au-delà d'une gestion quotidienne, les déchets « se pensent » et se gèrent sur le long terme.

Au niveau national, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, adoptée début 2020, a renforcé les objectifs de réduction et de valorisation des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. L'Eurométropole de Strasbourg fait partie des territoires ambitieux en s'engageant sur des objectifs contractuels à atteindre notamment dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire signé avec l'ADEME en 2020 pour une durée de quatre ans.

Adapter, maîtriser, préserver

La gestion des déchets est une activité complexe qui doit concilier différents enjeux : apporter un service adapté aux besoins du territoire, préserver l'environnement, et maîtriser les finances publiques. L'Eurométropole de Strasbourg mène une politique de gestion des déchets qui répond au mieux à ces 3 enjeux et respecte les prescriptions réglementaires.

Organiser, gérer

L'Eurométropole de Strasbourg assure principalement en régie la collecte des déchets en porte-à-porte et en déchèterie. Elle gère également de nombreux marchés de traitement des déchets ainsi qu'une délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique. En parallèle, la collectivité développe régulièrement de nouvelles filières pour lui permettre d'atteindre les objectifs de valorisation.

Sensibiliser, informer

La communication par l'information et la sensibilisation est déterminante pour la réussite et la compréhension des actions terrain ainsi que pour une meilleure prise en compte des enjeux liés aux déchets. En 2020, près de 42 260 foyers ont été démarchés à domicile pour être sensibilisés aux consignes de tri malgré la crise sanitaire. Ces actions se déclinent avec des outils qui aident l'utilisateur dans la gestion quotidienne de ses déchets.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de sensibiliser le public scolaire au tri des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg met à disposition de toutes les écoles qui le souhaitent des malles pédagogiques en lien avec les thématiques de réduction et tri des déchets et de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est ainsi 32 références qui peuvent être empruntées gratuitement tout au long de l'année scolaire. L'animatrice Environnement accompagne les équipes pédagogiques dans la construction des projets de sensibilisation et les forme sur les thématiques et outils prêtés.

En 2020, l'activité de prêt et d'accompagnement méthodologique aura été fortement ralentie du fait du contexte sanitaire. Au total, environ 75 structures ont bénéficié de ce dispositif, toutes thématiques confondues.

Les visites de sites tels que le centre de tri et le centre de valorisation des déchets verts ont également été suspendues.



LES DIFFÉRENTES MISSIONS ASSURÉES PAR LE SERVICE

- La collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers résiduels, du papier/emballages recyclables et du verre ;
- La collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers ;
- La mise à disposition des bacs de collecte, leur maintenance et leur réparation ;
- La collecte des déchets encombrants ;
- La collecte en déchèteries fixes, mobiles et déchèteries spéciales végétaux ;
- L'enlèvement des dépôts sauvages ;
- La sensibilisation des usagers au tri et à la gestion des déchets ;
- La gestion de contrats de redevance spéciale pour les non-ménages qui souhaitent voir leurs déchets assimilés collectés par la collectivité.

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets rejoignent différentes filières de traitement pour être majoritairement recyclés ou valorisés, notamment :

- **L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) :** valorisation énergétique (cogénération vapeur / eau chaude /électricité) et matière (mâchefers, ferrailles) des déchets ménagers résiduels ;
- **Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) :** valorisation matière (compost) et énergétique (plaquettes et refus de criblage en chaufferies) ;
- **Le centre de tri :**
 - › séparation par catégories de matériaux recyclables (papiers, cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) collectés en mélange ;
 - › conditionnement pour transport vers les filières de recyclage.

DÉCHETS MÉNAGERS

Ce sont les déchets que tout particulier produit dans sa vie quotidienne.

Les déchets ménagers regroupent les ordures ménagères (non recyclables ou pas encore recyclées), les déchets recyclables secs (journaux, papiers, cartons, magazines, verre, aluminium, plastique) et les recyclables dits humides, organiques ou fermentescibles (déchets alimentaires, herbes, bois...). Le Code général des collectivités territoriales (art L.2224-13 et 14) stipule que les communes ou leurs groupements doivent assurer l'élimination des déchets des ménages.

Définition

NOS ENGAGEMENTS

Garantir un service public **de qualité** pour tous, toute l'année



Agir pour **réduire** les déchets dangereux et nocifs

Développer la **valorisation des déchets**

Augmenter le recyclage



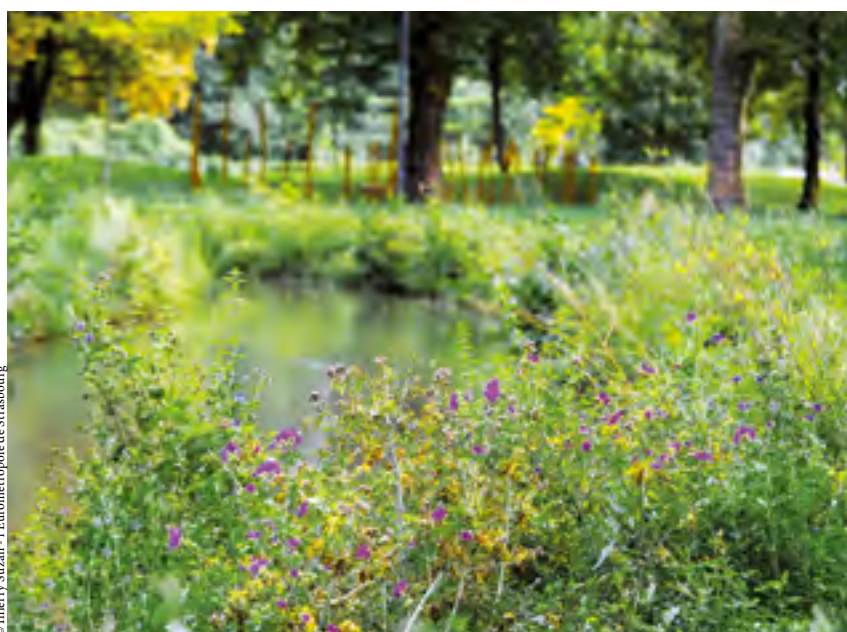
Garantir un cadre de **vie de qualité**

Assurer une **maîtrise des coûts**



Contribuer à **réduire la production** de déchets

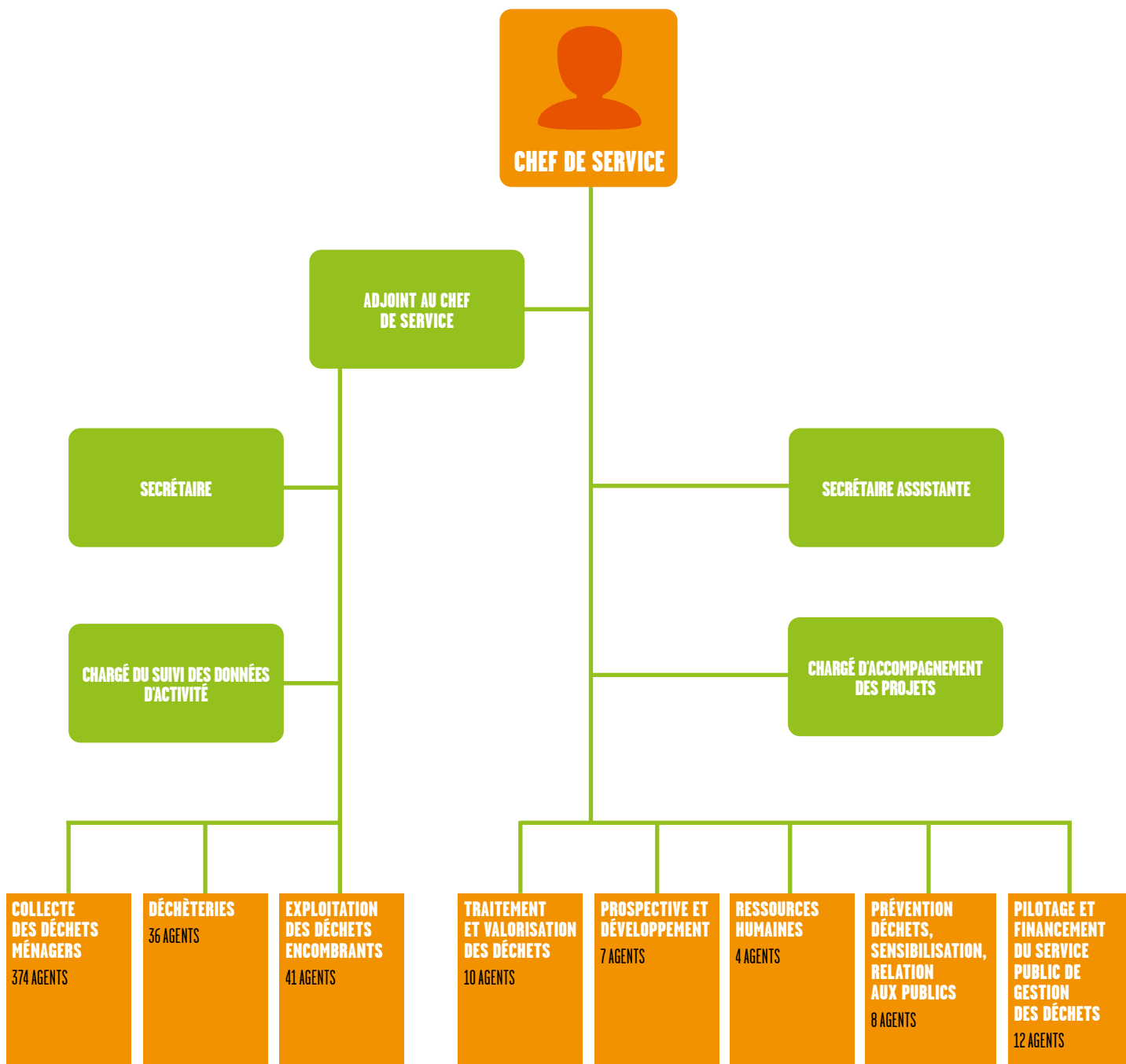
Préserver notre environnement



©Thierry Suzan - l'Eurométropole de Strasbourg



LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



498

agents assurent les différentes missions du service Collecte et valorisation des déchets

dont

374

collectent les déchets ménagers en porte-à-porte



LA FORMATION DES AGENTS

En 2020, 203 départs en formation ont été enregistrés pour 519,5 jours de formation réalisés. La programmation a été fortement impactée par la crise sanitaire. De nombreuses formations ont été annulées, certaines reportées et d'autres ont pu être organisées en distanciel.

Les actions de formation du service Collecte et valorisation des déchets sont essentiellement liées à la sécurité des biens et des personnes.

Un certain nombre de formations sont identiques d'une année sur l'autre, à savoir, la Prévention et Secours Civiques niveau 1 (secourisme), la lutte contre l'incendie, la Formation Continue Obligatoire (FCO) pour les chauffeurs et les recyclages du Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) pour les utilisateurs d'engins spécifiques. Ces formations sont dispensées chaque année aux agents concernés, afin de répondre aux obligations réglementaires ou de les initier aux gestes de secours.

Les agents de déchèterie, préposés à l'accueil et à l'orientation des usagers bénéficient de formations spécifiques à leur métier : formation sur le risque amiante, lutte contre l'incendie, habilitation aux risques électriques.

La formation au management dispensée à tous les encadrants de l'Eurométropole s'est poursuivie en 2020 pour les encadrants du service.

Les autres formations sont principalement destinées à accompagner les agents plus individuellement dans le perfectionnement de leurs connaissances professionnelles, mais aussi dans leur parcours de carrière professionnelle.



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2020, le service a enregistré 40 accidents du travail avec arrêt et 14 accidents sans arrêt de travail ainsi que 13 accidents bénins.

Les accidents du travail sont analysés pour mettre en place les actions correctives nécessaires et pour rappeler les consignes.

Ainsi, en 2020, un certain nombre d'actions correctives et préventives ont été poursuivies ou nouvellement mises en place, telles que :

- La réalisation de l'audit de la sécurité et du transport de la collecte en porte à porte ;
- Le redimensionnement des circuits de collecte des communes de moins de 10 000 habitants avec révision des critères liées aux conditions de travail et à la sécurité ;
- L'informatisation de l'ensemble des circuits de collecte ;
- L'acquisition de tablettes mobiles (10) pour le guidage des chauffeurs (nouveaux circuits ou chauffeurs de réserve) ;
- La mise en place d'un matériel d'informatique embarqué dans 8 véhicules (check-list avant démarrage des véhicules, guidage du conducteur, relevé et géolocalisation des données d'activité à des fins d'études ou statistiques).

Par ailleurs, 11 comptes-rendus d'incident pour atteinte à agent.e.s ont également été rédigés. Près de 64 % concernent l'activité en déchèterie.



RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

PERFORMANCES ET PROGRAMMES D'ACTION

L'Eurométropole de Strasbourg a engagé depuis plus de 10 ans une politique ambitieuse de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Elle s'est tout d'abord dotée d'un programme local de prévention des déchets de 2010 à 2015, démarche volontaire accompagnée par l'ADEME. Puis, lauréate du projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage « TZDZG », elle a signé avec l'ADEME un contrat d'animation en 2017 qui lui a permis de réduire les déchets de 17 kg par habitant entre 2019 et 2015.

En 2020, l'Eurométropole de Strasbourg a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) pour 4 ans, de 2020 à 2023, afin de passer d'une stratégie de gestion et recyclage des déchets à un objectif d'économie circulaire sur le territoire. Ce contrat fixe deux objectifs de réduction des déchets : -6 % des Ordures Ménagères Résiduelles et -4 % des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2018 et 2023.

Afin de renforcer les actions de réduction des déchets et de développer de nouvelles solutions, l'Eurométropole de Strasbourg prépare un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour les 6 prochaines années. Ce programme, rebaptisé plan d'action Objectif Z - Zéro Déchet Zéro Gaspi 2021-2026, a fait l'objet d'une phase de diagnostic, de concertation et de co-construction avec les acteurs. Il est en cours de finalisation et définira à son tour de nouveaux objectifs en cohérence avec ceux fixés au niveau national et régional.

En effet, la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a renforcé les ambitions nationales en matière d'économie circulaire en fixant de nouveaux objectifs que les collectivités doivent traduire dans leurs politiques locales de gestion des déchets :

- Réduction de 15 % des DMA et de 5 % des déchets d'activités économiques entre 2010 et 2030,
- Réemploi de 5 % des déchets ménagers d'ici 2030.

ACTIONS 2020 DE RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

L'objectif Z - Zéro déchet, Zéro Gaspillage - est un défi proposé à tous les acteurs du territoire par l'Eurométropole de Strasbourg : citoyens, communes, associations, administrations, entreprises... C'est l'opportunité à saisir pour changer les habitudes individuelles. C'est aussi un élan collectif pour faire converger toutes nos énergies vers un objectif commun : réduire la production de déchets, stopper le gaspillage et faire de nos déchets une ressource.

Parmi les actions menées, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne le développement du compostage collectif et individuel, aide à lutter contre le gaspillage alimentaire et favorise l'éco-consommation sur son territoire. Des travaux sont menés sur l'éco-exemplarité avec la mobilisation des communes ; la promotion des alternatives au jetable ; la réparation et le réemploi, etc.

Un site web dédié au zéro déchet a également été mis en ligne pour aider à passer à l'action et communiquer sur les bonnes pratiques et les actualités : objectifz.strasbourg.eu



SOUTIEN À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Une trentaine de couches lavables suffisent à elles seules à remplacer 4 500 couches jetables. Cela permet de réduire significativement le contenu des poubelles.

Pour soutenir l'utilisation de changes lavables, l'Eurométropole de Strasbourg a mis en place en 2019 une subvention de 60 € pour 100 € d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location de couches lavables.

146 subventions ont été versées en 2020, en augmentation par rapport aux 63 subventions versées entre mai et décembre 2019.

SOUTIEN AU COMPOSTAGE

L'Eurométropole de Strasbourg promeut également la pratique du compostage à l'aide de plusieurs dispositifs :

- L'achat d'un bac à compost ou d'un lombricomposteur est subventionné à hauteur de 40 € ;
- Des stages gratuits pour apprendre à composter sont organisés d'avril à octobre sur inscription ;
- Si trois foyers d'un même immeuble veulent composter, l'Eurométropole de Strasbourg les accompagne dans le montage de leur projet de compostage collectif.

En 2020, 448 subventions ont été versées pour du compostage individuel et 48 pour du compostage collectif. Au total 45 sites sont répertoriés sur le domaine public et un peu plus de 320 sites sur le domaine privé.





MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

En 2020, L'Eurométropole de Strasbourg a lancé la troisième édition de l'appel à projets « Objectif Zéro déchet Zéro Gaspi » à destination des associations pour l'année 2021.

Cette troisième édition vise à soutenir des associations qui agissent sur le territoire et qui souhaitent développer des actions innovantes en faveur de la prévention et de la gestion des déchets, en développant notamment :

- Le prolongement de la durée d'usage pour le réemploi et la réparation ;
- La réduction des déchets organiques ;
- L'éco-consommation.



En 2018, la première édition de cet appel à projets a permis de soutenir 7 projets pour un montant de 21 500 €.

En 2019, ce sont 6 projets qui ont été soutenus avec un montant d'aide total de 35 000 € pour une mise en œuvre sur 2019 et 2020. Les associations soutenues ont parfois dû adapter les projets initiaux en raison du contexte sanitaire (événements annulés).

En 2020, l'association BOMA- Les BONnes MATières - a organisé plusieurs ventes éphémères de matériaux du bâtiment pour sensibiliser les professionnels et le grand public au réemploi des matériaux de construction, mesurer l'intérêt d'implanter une ressourcerie solidaire sur le territoire et expérimenter des modes de collecte, traitement et revente de matériaux alternatifs. Le bilan du projet est positif : 200 visiteurs sensibilisés, 55 participants aux ateliers pratiques, 3,3 tonnes de matériaux qui ont évité le statut de déchet lors de ces ventes et environ 12 tonnes en attente de valorisation dans le stock.

« Sikle - Les Composteurs de Strasbourg » a finalisé son étude-action de 2019 et poursuit le développement de son activité de collecte à vélo et de compostage des déchets organiques des professionnels. En 2020, le projet de Sikle a permis de collecter près de 60 tonnes de biodéchets auprès de 33 structures. La fermeture des restaurants a entraîné une baisse d'activité importante qu'ils ont compensé en partie avec l'établissement de nouveaux partenariats avec des supermarchés.

La recyclerie by AMITEL a recentré son activité sur la vie quotidienne des jeunes en souffrance mais a tout de même poursuivi le développement de sa boutique solidaire, l'aménagement des lieux de stockage et le dépôt des objets dans les résidences ainsi que l'organisation d'ateliers sur le réemploi.

Famille d'Illkirch a équipé 80 foyers en kit de démarrage zéro déchet en 2020 et a organisé des ateliers réguliers ayant permis de sensibiliser une soixantaine d'habitants. L'association a également développé et lancé « L'ill aux Soleils », une plateforme d'échanges en ligne d'objets d'occasion ou de services contre des soleils (monnaie virtuelle). 130 personnes sont déjà inscrites sur cette plateforme : famille-illkirch.fr/lill-aux-soleils

Emmaüs Mundolsheim a mené le projet Cor'n'Co. Développé initialement par une équipe de lycéens du Lycée Kléber, Cor'n'Co s'est engagé dans la fabrication de cotons démaquillants réutilisables à partir de tissus récupérés.

Le Collectif Humanis a pu développer son activité de réemploi solidaire et augmenter sa surface de stockage avec l'acquisition du matériel indispensable à la collecte, au stockage, au démantèlement et à la revalorisation du matériel informatique, médical et scolaire. L'association a également mis en place une opération de cybersolidarité entre mars et juin 2020 avec plus de 2 000 packs informatiques qui ont été revalorisés afin de réduire la fracture numérique pendant la période de confinement. 326 particuliers, 24 établissements scolaires, 39 associations et 6 structures d'insertion ont pu bénéficier de ce programme.

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'ECO MANIFESTATIONS



L'association Éco-Manifestations Alsace (EMA) a pour objet de promouvoir l'éco-responsabilité des manifestations ainsi que des lieux accueillant du public (salles de spectacles, de sport, centres socioculturels...). La crise sanitaire a fortement impacté le domaine de l'événementiel. Malgré ce contexte compliqué, les moyens nécessaires à la bonne exécution des objectifs fixés dans la convention financière de partenariat 2019-2021 ont été mis en œuvre par l'association :

- Trois réunions de sensibilisation ont été organisées auprès d'une cinquantaine d'acteurs ;
- Un travail a été amorcé avec deux structures accueillant des événements pour aller vers des pratiques plus écoresponsables ;
- La promotion de la charte des éco-manifestations a été maintenue avec trois manifestations labellisées en 2020 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'association avait notamment un stand avec l'Eurométropole de Strasbourg lors du Village des Assos afin de sensibiliser un nombre important de structures et usagers aux éco-manifestations.



L'Eurométropole de Strasbourg soutient

LA BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN ET SA PLATEFORME SOLIDAIRE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : PROXIDON

ProxiDon est une plateforme internet qui permet aux commerces alimentaires de proximité de faire don de leurs surplus et de leurs invendus encore consommables aux associations d'aide alimentaire situées à proximité. L'inauguration aura lieu en 2021.

À la rencontre des étudiants au resto U de l'esplanade

Au début de l'année universitaire, à l'occasion d'une animation menée en partenariat avec le CROUS, plus d'une centaine d'étudiants ont profité de leur pause déjeuner pour participer à des jeux sur le tri des déchets, s'informer sur la réduction et la bonne gestion des déchets.

Un vrai succès pour cette animation, avec un public sensible aux questions environnementales.

LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Campagnes de sensibilisation en porte-à-porte, animations proposées lors d'événements, visites d'installations de valorisation sont autant de moyens pour sensibiliser les habitants, les partenaires associatifs et les agents de la collectivité à la réduction et au tri des déchets.

Même si le contexte sanitaire a réduit les possibilités d'organiser des animations en 2020, plusieurs événements ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg d'aller à la rencontre des habitants pour leur présenter les solutions existantes sur le territoire pour réduire et valoriser leurs déchets : lancement du projet « Trier c'est colorer mon quartier », porté par le bailleur OPHEA en partenariat avec la collectivité, à la cité de la Canardière à la Meinau, « Semaine de l'environnement » au parc des Poteries, « Village des Assos » au Parc de la Citadelle, rencontres avec les étudiants au restaurant universitaire de l'Esplanade et à la Haute École des Arts du Rhin et stands d'information pour le lancement des expérimentations de la collecte des déchets alimentaires.

Cinq visites du centre de tri ont permis à l'Eurométropole de Strasbourg de faire découvrir aux usagers « les coulisses » d'installations de valorisation des déchets.

Au travers de l'appel à projets Éducation à l'Environnement, l'Eurométropole de Strasbourg a également soutenu 12 initiatives de sensibilisation à la réduction et à la gestion des déchets issues de 10 porteurs de projets associatifs pour un montant de 44 000 €.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT VERS LE PUBLIC JEUNE

L'année 2020 a surtout été marquée par la crise COVID qui a limité les sorties des scolaires ou l'intervention dans les écoles. Le prêt d'outils pédagogiques a été maintenu, et a permis à 107 enfants d'être sensibilisés au tri et à la réduction des déchets (malle Rouletaboule, papier recyclé, Tricetop, jeu des collectes) et 160 au compostage (mini lombricompost et jeu du compost).

Enfin, des jeunes en service civique auprès de l'association FACE Alsace ont eu l'opportunité de visiter le centre de tri dans le cadre de leur formation.

PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI

Le réemploi et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à l'économie circulaire et à la réduction des déchets.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire soutient le réemploi solidaire.

Les Français sont de plus en plus sensibles au gaspillage, qu'il s'agisse des produits alimentaires ou non. C'est la raison pour laquelle la loi interdit de manière absolue l'élimination des invendus non alimentaires en parallèle de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Concrètement, là où les entreprises étaient jusqu'ici autorisées à éliminer leurs produits invendus, elles seront désormais obligées de leur prévoir un usage, par exemple en les donnant à des associations. La loi contient un nombre important de mesures visant à favoriser le réemploi. La création d'un dispositif de fonds de réemploi solidaire vise à soutenir les recycleries solidaires et l'ensemble des acteurs associatifs intervenant dans ce domaine, souvent au profit des personnes les plus modestes sur les territoires.

En effet, les activités de réemploi et de réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage des produits manufacturés tout en créant des emplois notamment dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Les particuliers sont aussi des acteurs, au même titre que les fabricants, les distributeurs, les acteurs de l'ESS et les réparateurs indépendants. Tous jouent un rôle clé dans le développement du secteur de la réparation et du réemploi.

EMMAÛS, OPÉRATIONNEL DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

Afin de privilégier le réemploi, l'Eurométropole de Strasbourg a signé une convention avec Emmaüs. En associant réemploi et emploi, ce partenariat s'inscrit dans une logique d'économie solidaire.

Les deux structures Emmaüs du territoire (Communauté Emmaüs Montagne Verte à Strasbourg et Chantier d'insertion Emmaüs à Mundolsheim) emploient une centaine de compagnons, de personnes en contrat d'insertion et/ou à durée indéterminée.

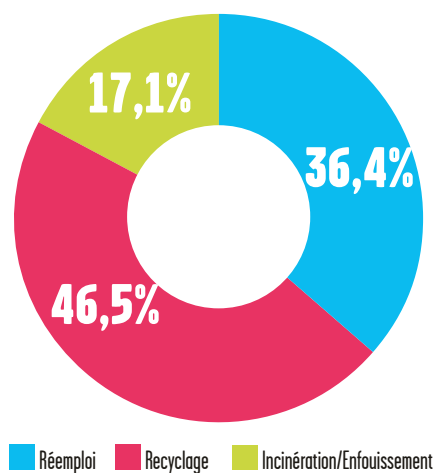
Les deux Emmaüs collectent des objets pour leur donner une seconde vie :

- Au domicile des usagers ;
- Directement sur leurs sites ;
- Dans les caissons disposés dans les déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les deux structures ont permis de collecter 3 868 tonnes d'objets dont 1 407 tonnes ont été réemployées. La forte baisse des tonnages -23 % est liée à la crise sanitaire qui a fortement restreint les activités de collecte des dons.



Destination des objets collectés en 2020

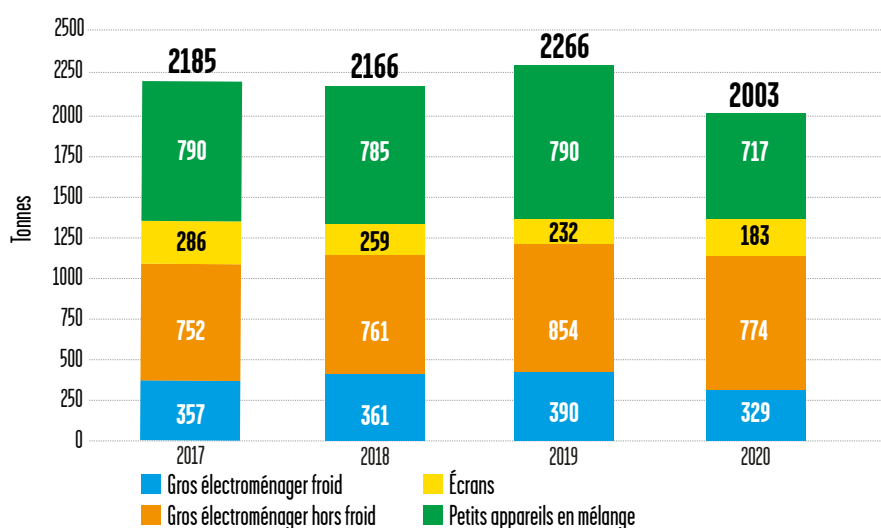


ENVIE, DU RÉEMPLOI ET DES EMPLOIS

L'association Envie, est l'un des prestataires d'Ecosystem sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle collecte, rénove, répare des appareils électriques et électroniques usagés afin qu'ils soient réemployés. Envie favorise également l'accès au monde du travail et à la formation aux personnes éloignées de l'emploi, en offrant une seconde vie aux équipements électriques et électroniques (D3E) usagés. Une fois rénovés, ces équipements sont revendus à petit prix.

La baisse de tonnage collecté (-11,6 %) est liée en partie à la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement de l'année 2020.

Le graphique ci-dessous présente le bilan des D3E collectés par l'ensemble des prestataires d'Ecosystem pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg en 2020.



2 003 t
de déchets d'équipements électriques
et électroniques collectés



345 832

appareils collectés



1 491 t

de matières recyclées



3,9 kg

/hab./an



208 t

de valorisation
matière ou énergétique



1 636 t

de CO₂ économisées

4 475 t

de CO₂ éliminées

contre 4,5 Kg/hab./an en 2019 en base de population SINOE

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants :
ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.





TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES

Les Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) font l'objet d'une collecte séparée qui comprend les produits suivants :

- tous les vêtements homme, femme et enfant ;
- le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...);
- les chaussures et articles de maroquinerie.

Sont exclus de la collecte :

- les articles non textiles ;
- les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- les chiffons usagés en provenance des entreprises.

L'Eurométropole de Strasbourg a conventionné avec Emmaüs Mundolsheim, Horizon Amitié, Le Relais Est, Vétis ; ces 4 structures se répartissent la collecte des TLC sur le territoire par secteur géographique. Elles mettent à disposition des conteneurs permettant une collecte séparée, organisent leur vidage et trient les produits en privilégiant la réutilisation et le recyclage.

Ces conventions s'inscrivent dans un objectif de réduction des déchets mais ont également une visée sociale. En effet, ces structures participent à la lutte contre la précarité et favorisent l'insertion de personnes en situation d'exclusion.

La collecte des TLC sur l'Eurométropole de Strasbourg a représenté en 2020, 3,33 kg/hab./an contre 3,51 kg/hab./an en 2019 en base de population SINOE.

Depuis 2014, la collecte des TLC a augmenté de 672 tonnes, ce qui est une performance de +65,2 %. En 2020, la baisse de 3,8 % du tonnage est liée à la crise sanitaire, mais reste heureusement très limitée comparée au reste de la France (-20%).

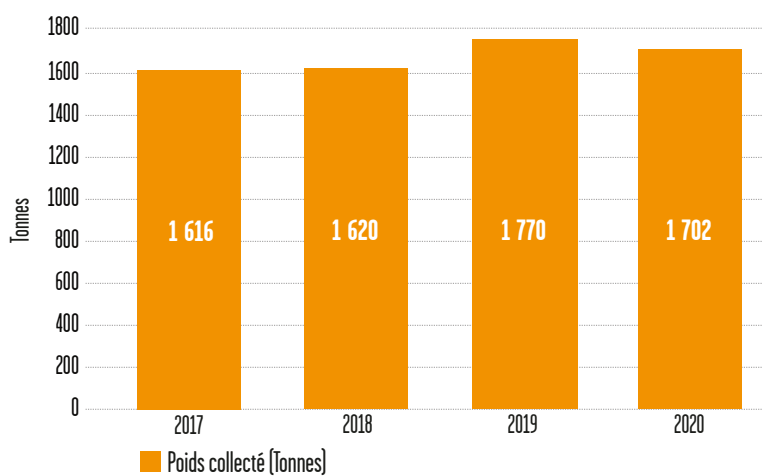
1 702 t
de TLC collectées

3,33 kg
/hab./an

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

Évolution de la collecte des TLC



L'éco-organisme Eco TLC rebaptisé Refashion perçoit des éco-contributions des metteurs sur le marché pour développer cette filière notamment en :

- sensibilisant tous les acteurs ;
- accompagnant les collectivités territoriales ;
- soutenant financièrement les opérateurs de tri industriel.

L'Eurométropole de Strasbourg a renouvelé sa convention avec Refashion en 2020 pour continuer à développer la filière sur le territoire en lien avec les différents partenaires du projet.



LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE COLLECTE

Au sein de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des déchets est organisée en 3 secteurs selon une logique historique liée à la densité de population et à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté de Communes les Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen).

- **SECTEUR 1** : communes de plus de 10000 habitants
- **SECTEUR 2** : commune de moins de 10000 habitants
- **SECTEUR 3** : 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)

Sur ces 3 secteurs, les modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables diffèrent mais les consignes de tri restent identiques.

LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés est principalement effectuée en porte-à-porte en bacs. Cette collecte se déroule à une fréquence majoritairement hebdomadaire, seuls certains quartiers d'habitat dense et le centre historique de Strasbourg bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire.




Sur quelques sites dont la production d'ordures ménagères représente un volume trop important à collecter à une fréquence hebdomadaire ou bi-hebdomadaire, des bennes sont mises à disposition en substitution des bacs à déchets.

Depuis 2012, la collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés en pied d'immeuble a été mise en œuvre sur plusieurs quartiers d'habitat vertical dense.

Elle est aujourd'hui progressivement développée sur d'autres quartiers d'habitat similaire avec une fréquence de collecte bi-hebdomadaire.

La collecte des ordures ménagères résiduelles est principalement réalisée en régie que ce soit en porte-à-porte, en conteneurs enterrés ou en benne, à l'exception du territoire des 5 communes de l'ouest du territoire où la prestation de collecte en porte-à-porte est confiée à un prestataire privé.



	SECTEUR 1 7 communes > de 10 000 habitants	SECTEUR 2 21 communes < de 10 000 habitants	SECTEUR 3 5 communes de l'ouest du territoire (Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen)
Ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en bennes en régie 100 % en régie	Collecte en porte-à-porte en régie 100 % en régie	
Papiers et emballages recyclables hors verre 	Collecte en porte-à-porte en régie Collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 97 % en régie	Collecte en conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Schroll) 100 % en prestation	Collecte en porte-à-porte par prestataire privé (Suez) 100 % en prestation
Verre 	Collecte de conteneurs de l'hypercentre de Strasbourg et conteneurs enterrés en pied d'immeuble en régie Collecte des conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 99,8 % en prestation	Collecte de conteneurs de surface et enterrés sur domaine public par prestataire privé (Recycal) 100 % en prestation	

% établis sur la base du tonnage collecté.

LA COLLECTE SÉLECTIVE

Sur les communes de plus de 10000 habitants (Secteur 1) et les 5 communes de l'ouest du territoire (Secteur 3), la collecte sélective des papiers et emballages recyclables (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) s'effectue principalement en porte-à-porte avec des bacs à couvercle jaune. La fréquence de collecte est hebdomadaire.

Dans le cadre des actions menées pour l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, plusieurs quartiers d'habitat vertical disposent de conteneurs d'apport volontaire de proximité de surface ou enterrés en pied d'immeuble, en remplacement des bacs à couvercle jaune. Sur les autres communes, la collecte sélective est assurée par un dispositif de conteneurs d'apport volontaire exclusivement. Les fréquences de collecte varient en fonction des secteurs desservis et du taux de remplissage.

Sur l'ensemble du territoire, la collecte du verre est réalisée en apport volontaire sauf sur les 5 communes de l'ouest du territoire où elle se fait en porte-à-porte avec un mode de financement spécifique.

La collecte sélective en porte-à-porte est effectuée en régie à l'exception des 5 communes de l'ouest du territoire où les collectes des papiers/emballages recyclables et verre sont confiées à un prestataire privé. Les collectes en apport volontaire du verre et des papiers et emballages recyclables sont effectuées dans le cadre de marchés de prestations privées, sauf la collecte du verre dans le centre historique de Strasbourg et les collectes de conteneurs enterrés en pied d'immeuble (verre et papiers et emballages recyclables) qui sont réalisées en régie.

COLLECTES EN SERVICE COMPLET

Une spécificité de l'Eurométropole de Strasbourg est de mettre en œuvre deux types de collecte en porte-à-porte : un service traditionnel où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés dans les locaux par les habitants et le service complet où les bacs sont présentés à la collecte et rentrés par le personnel de la collectivité. Le service complet est assuré sur les 7 communes de plus de 10000 habitants sous certaines conditions.

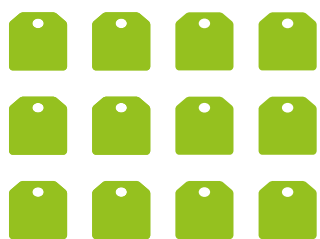
Ce service évite la gêne occasionnée par la présence des bacs sur la voie publique. Il nécessite des équipes renforcées avec deux agents supplémentaires.



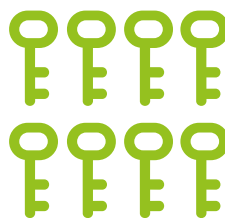
60
équipes de collecte
en porte-à-porte



564
conteneurs pour papiers, cartons,
bouteilles en plastique, briques
alimentaires et emballages métalliques



710
conteneurs à verre



6 000
clés à gérer dans le cadre du service complet

386 839

habitants bénéficient de la collecte
sélective en porte-à-porte
sur tout le territoire



49 623

bacs jaunes



113 326

bacs bleus



En 2020, 345 bacs ont été mis en place (307 en 2019) dont 226 dans le cadre de nouveaux équipements (227 en 2019) sur les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen.

Nombre de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés hors communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.

Commune	Nombre d'habitants	Nombre de bacs d'ordures ménagères OM	Nombre de bacs de collecte sélective
Bischheim	17 124	3 373	2 349
Blaesheim	1 280	592	
Eckbolsheim	7 207	2 253	
Eckwersheim	1 353	593	
Entzheim	2 472	899	
Eschau	5 480	2 011	
Fegersheim	5 699	2 121	
Geispolsheim	7 693	2 919	
Hoenheim	10 942	2 953	2 287
Holtzheim	3 754	1 345	
Illkirch-Graffenstaden	26 772	6 174	4 921
Lampertheim	3 494	1 186	
La Wantzenau	5 797	2 456	
Lingolsheim	20 084	4 458	3 588
Lipsheim	2 679	951	
Mittelhausbergen	2 128	773	
Mundolsheim	4 811	1 908	
Niederhausbergen	1 789	584	
Oberhausbergen	5 399	1 462	
Oberschaeffolsheim	2 253	910	
Ostwald	12 479	2 744	2 412
Plobsheim	4 569	1 697	
Reichstett	4 355	1 837	
Schiltigheim	35 344	6 552	4 392
Souffelweyersheim	7 967	2 681	
Strasbourg	290 547	54 276	29 674
Vendenheim	6 101	2 234	
Wolfisheim	4 184	1 384	
		113 326	49 623
TOTAL	503 756*		162 949

*Population SINOE 2020





DÉCHETS ET COLLECTES EN CHIFFRES

121 765 t

d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

+296 t

d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés
par rapport à 2019

**238,4 kg/
hab./an**

d'ordures ménagères
et déchets assimilés collectés

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS COLLECTÉS (sur les 3 secteurs)

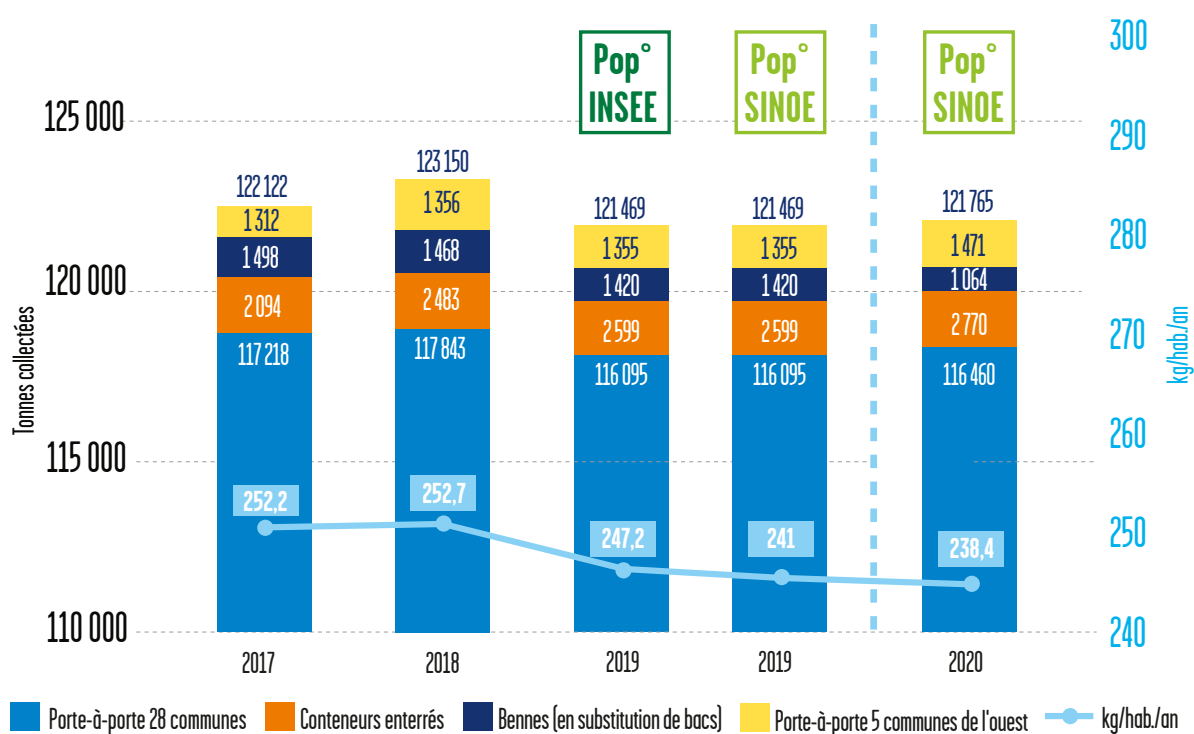
La quantité globale des ordures ménagères résiduelles et déchets assimilés collectée sur l'ensemble du territoire a augmenté de 0,2 % par rapport à 2019 mais rapporté à l'habitant, le ratio a diminué.

Il est de 238,4 kg/hab. contre 241 kg/hab. en 2019 (-1 %). Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des dispositifs de collecte : porte-à-porte, apport volontaire enterré, bennes en substitution de bacs.

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

ÉVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS ASSIMILÉS



19 938 t

de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 7 communes
de plus de 10 000 habitants

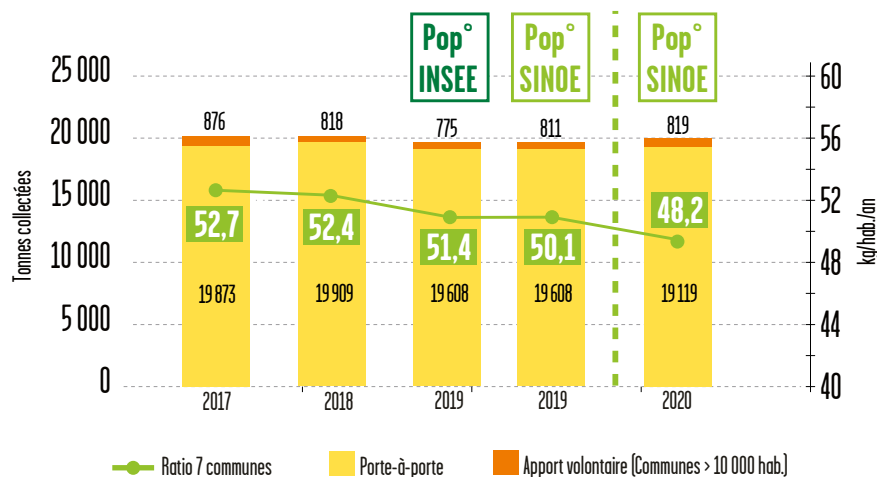
soit **48,2 kg/
hab./an**

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

Réalisée sur les sept communes de plus de 10000 habitants via les poubelles à couvercle jaune ou les sacs de tri (lorsque la configuration des locaux ne permet pas de mettre des bacs jaunes), la collecte sélective en porte-à-porte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques) est le mode de collecte sélective principal sur ce territoire. En complément, des conteneurs d'apport volontaire de proximité (conteneurs de surface ou conteneurs enterrés en pied d'immeuble) sont déployés en remplacement du service en porte-à-porte dans des secteurs d'habitat vertical où cette solution est plus adaptée pour garantir la qualité du tri. Les deux dispositifs sont donc complémentaires sur le territoire des sept communes de plus de 10000 habitants.

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE SUR LES COMMUNES > 10 000 HABITANTS

(PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

19 119 tonnes ont été collectées en porte-à-porte en 2020 contre 19 608 tonnes en 2019 soit une baisse de 2,5 %. Le tonnage collecté en apport volontaire est en légère hausse, avec 819 tonnes collectées par rapport à 811 tonnes en 2019.

Globalement, la quantité de recyclables collectés sur les 7 communes de plus de 10000 habitants en porte-à-porte et en apport volontaire diminue avec 19 938 tonnes de matériaux collectés en 2020 par rapport à 20 419 tonnes en 2019.

Cette diminution se traduit par un ratio de 48,2 kg/hab. en 2020 contre 50,1 kg/hab. en 2019.

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN APPORT VOLONTAIRE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

Sur les 21 communes de moins de 10000 habitants (hors 5 nouvelles communes), la collecte sélective en apport volontaire est l'unique mode de collecte des papiers et emballages recyclables en mélange (cartons, bouteilles en plastique, briques alimentaires et emballages métalliques).

3 799 t

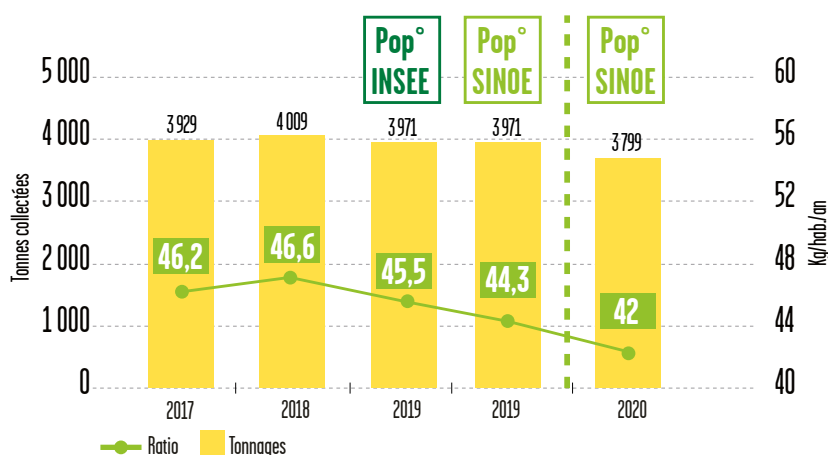
de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 21 communes
de moins de 10 000 habitants

soit **42 kg/
hab./an**

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE

SUR LES COMMUNES < 10 000 HABITANTS

(PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

La quantité de matériaux recyclables (hors verre) collectés sur les 21 communes de moins de 10000 habitants est en légère diminution en 2020 avec 3799 tonnes par rapport à 3971 tonnes en 2019.

Rapportée à l'habitant, la quantité collectée est de 42 kg/hab./an.

464 t

de matériaux recyclables (hors verre)
collectés sur les 5 communes

soit **66,4 kg/
hab./an**

COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (Secteur 3)

Sur les 5 communes de l'ouest du territoire ayant fusionné avec l'Eurométropole de Strasbourg au 1^{er} janvier 2017, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte. Cette collecte est réalisée une fois tous les quinze jours. 464 tonnes ont été collectées en 2020 ce qui représente 66,4 kg/hab.

Ce ratio reste stable par rapport à l'année précédente compte tenu de l'évolution de la population (463 tonnes soit 67,3 kg/hab. en 2019 en base SINOE).

**51,8 kg/
hab./an**

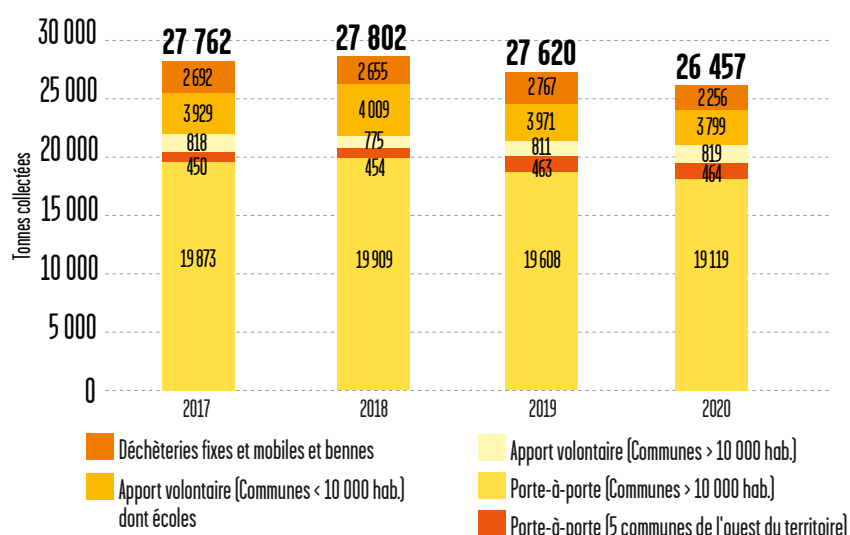
de matériaux issus
des différentes collectes sélectives
(porte-à-porte, déchèteries, écoles
et apport volontaire confondus)

SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLECTE SÉLECTIVE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

(Papiers, cartons, bouteilles en plastique,
briques alimentaires et emballages métalliques)

26 457 t

de matériaux issus des différentes
collectes sélectives hors verre



La diminution des tonnages collectés en porte à porte pour les communes de plus de 10 000 habitants et en déchèteries s'explique entre autres par le contexte sanitaire particulier rencontré en 2020. En effet, la fermeture des déchèteries pendant le 1^{er} confinement ainsi que l'arrêt de certaines activités ont engendré une réduction de la production de papiers et emballages recyclables en mélange.

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La qualité de la collecte sélective est évaluée à partir d'échantillons prélevés régulièrement au niveau du centre de traitement où sont acheminés les déchets recyclables collectés.

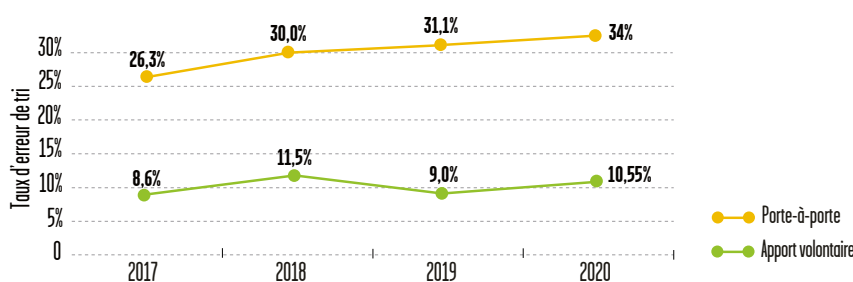
Ces échantillons, représentatifs des différents modes de collecte (porte-à-porte, apport volontaire, écoles...) sont analysés afin de mesurer le poids de chaque catégorie de matériaux recyclables collectés et le poids de déchets correspondant aux erreurs de tri (déchets non conforme aux consignes de tri).

On établit ainsi un taux moyen d'erreurs de tri en fonction du type de collecte.

27,9 %

d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes (porte-à-porte, déchèteries, écoles et apport volontaire)

TAUX D'ERREUR DE TRI EN PORTE-À-PORTE ET APPORT VOLONTAIRE (PAPIERS, CARTONS, BOUTEILLES EN PLASTIQUE, BRIQUES ALIMENTAIRES ET EMBALLAGES MÉTALLIQUES)



La qualité du tri en porte-à-porte se détériore encore en 2020 avec 34 % d'erreurs de tri contre 31,1 % en 2019.

L'évolution du taux d'erreur de tri relatif à la collecte en porte-à-porte montre que, malgré les changements de dispositif sur les secteurs où la qualité de la collecte sélective en bac est médiocre, les efforts sont à poursuivre.

Le taux d'erreur de tri mesuré sur la collecte en apport volontaire augmente légèrement passant de 9 % en 2019 à 10,5 % en 2020.

Les valeurs relatives à l'apport volontaire sont des données moyennes. En effet, des caractérisations ciblées sur certains quartiers d'habitat vertical où les conteneurs d'apport volontaire de proximité ou conteneurs enterrés ont été mis en place montrent des résultats compris entre 15 et 25 % d'erreurs de tri. Ces tonnages viennent abaisser la qualité globale de l'apport volontaire, mais celle-ci reste très nettement meilleure à celle constatée dans les bacs jaunes précédemment en place sur ces mêmes secteurs.

La démarche engagée pour l'amélioration de la qualité du tri sur les secteurs où la collecte en porte-à-porte donne les moins bons résultats doit se poursuivre. Le déploiement de ce type d'actions ainsi que le renforcement de la communication de proximité auprès des usagers pour rappeler les consignes de tri doivent permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité de la collecte sélective.

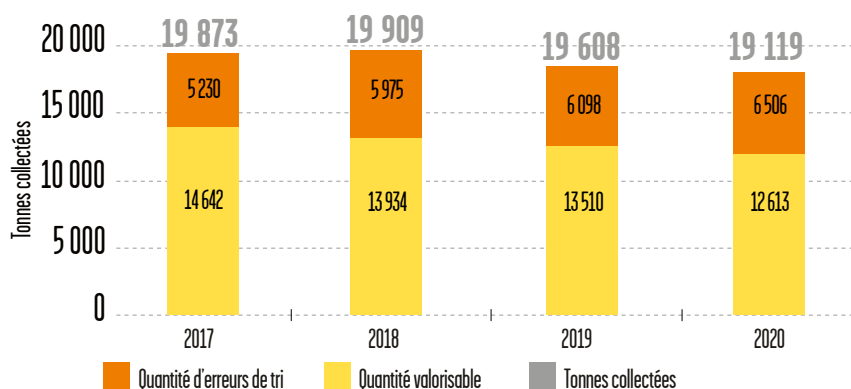
13 346 t
de matériaux valorisables
sur communes > 10 000 hab

soit
**32,3 kg/
hab./an**

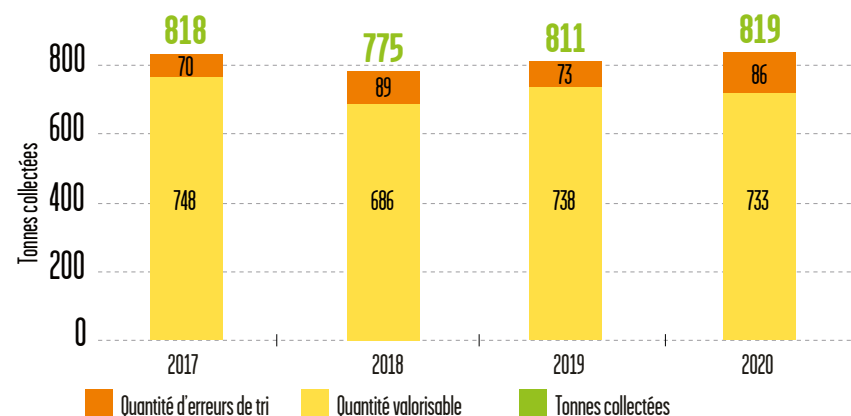
33,1 %
d'erreurs de tri en moyenne
(porte-à-porte et apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 7 COMMUNES > 10 000 HABITANTS (Secteur 1)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN PORTE-À-PORTE EN TONNES/AN



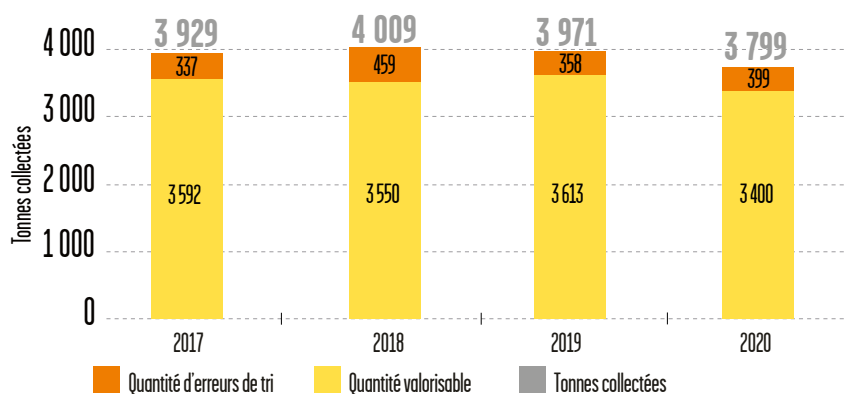
ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 19 938 tonnes de matériaux collectés en porte-à-porte et apport volontaire sur le territoire des 7 communes, 13 346 tonnes de matériaux sont valorisables. Ce poids représente 32,3 kg de matériaux valorisables sur les 48,2 kg collectés par habitant.

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LES 21 COMMUNES < 10 000 HABITANTS (Secteur 2)

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ VALORISABLE PAR RAPPORT À LA QUANTITÉ COLLECTÉE EN APPORT VOLONTAIRE EN TONNES/AN



Sur 3 799 tonnes de matériaux collectés en apport volontaire dans les 21 communes de moins de 10 000 habitants, 3 400 tonnes sont valorisables, ce qui permet de récupérer l'équivalent de 37,6 kg/hab./an de matériaux valorisables sur les 42 kg/hab./an collectés. La quantité de matériaux collectés diminue légèrement et le taux d'erreurs est en légère augmentation (9 % en 2019 et 10,5 % en 2020).

3 400 t

de matériaux valorisables
sur communes < 10 000 hab.

soit

37,6 kg/ hab./an

10,5 %

d'erreurs de tri en moyenne
(apport volontaire)

QUALITÉ DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE-À-PORTE SUR LES 5 COMMUNES DE L'OUEST DU TERRITOIRE (Secteur 3)

Le taux d'erreurs de tri sur la collecte en porte-à-porte sur le territoire des cinq nouvelles communes s'élève à 17,9 %. Appliqué aux tonnages collectés, cela représente 381 tonnes valorisables pour 464 tonnes collectées en 2020.

381 t

de matériaux valorisables

54,5 kg/ hab./an

17,9 %

d'erreurs de tri en porte-à-porte
sur les 5 communes

710

conteneurs pour le verre
sur l'ensemble du territoire
de l'Eurométropole de Strasbourg

**25,9 kg/
hab./an**

de verre collecté

13 239 t

de verre collecté

+3,1 %

de tonnes de verre collecté

LA COLLECTE DU VERRE

Les quantités de verre collectées sont en augmentation de 3,1 % en 2020 par rapport à 2019.

La collectivité doit poursuivre ses efforts pour densifier le réseau de conteneurs à disposition des habitants dans l'habitat urbain sur les sept communes de plus de 10 000 habitants. Ce territoire compte aujourd'hui un conteneur pour 793 habitants, la performance est stable par rapport à 2019 avec 21,6 kg/hab./an contre 20,8 kg/hab./an.

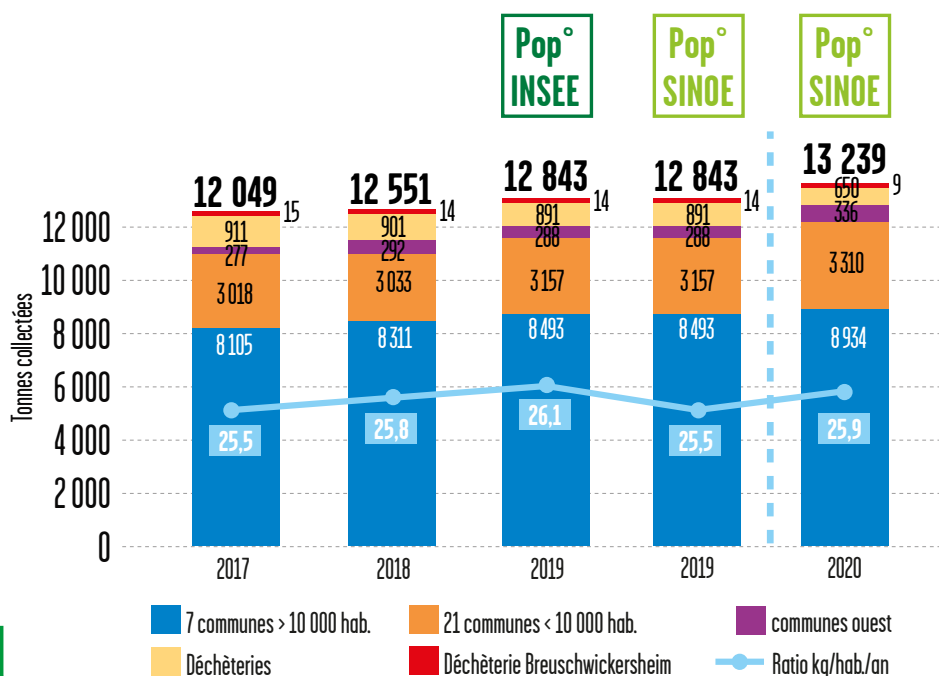
Les communes de moins de 10 000 habitants sont dotées d'un conteneur pour 511 habitants et atteignent une performance de 36,6 kg/hab./an.

Ces résultats sont satisfaisants au regard des moyennes nationales pour ce type d'habitat semi-urbain (30 kg/hab./an) et augmentent de 3,9 % par rapport à 2019.

Le réseau de conteneurs doit encore se densifier pour atteindre l'objectif d'un conteneur pour 400 habitants préconisé par l'éco-organisme Citéo et atteindre ainsi de meilleures performances de recyclage.

Sur les 5 communes de l'ouest du territoire, la collecte du verre en porte-à-porte augmente fortement de 14,7 % avec un ratio de 48 kg/hab./an en 2020 contre 41,9 kg/hab./an en 2019.

S'agissant du verre collecté sur l'ensemble des déchèteries, les quantités diminuent avec 659 tonnes en 2020 contre 905 tonnes en 2019 compte tenu de la période de fermeture des déchèteries liée au contexte sanitaire.



Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

Bilan de la collecte sélective par commune

	Hab.	Papiers/cartons, briques alimentaires, bouteilles en plastique et emballages métalliques							Verre					
	Bas pop ^o SINOE 2020 *	Nbre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire	Tonnage bennes	Total collecte sélective ^{**} (tonnes)	Kg/an/hab.	Nombre de conteneurs	Nbre d'habitants/ conteneur	Tonnage en porte-à-porte	Tonnage en apport volontaire ^{**}	Total collecte du verre	Kg/an/hab.
Blaesheim	1 280	3	427	-	52	-	52	40,6	2	640	-	48	48	37,5
Eckbolsheim	7 207	14	515	-	221	-	221	30,7	12	601	-	241	241	33,4
Eckwersheim	1 353	6	226	-	82	-	82	60,6	5	271	-	65	65	48,0
Entzheim	2 472	7	353	-	101	-	101	40,9	7	353	-	105	105	42,5
Eschau	5 480	15	365	-	263	-	263	48,0	8	685	-	211	211	38,5
Fegersheim	5 699	13	438	-	279	-	279	49,0	8	712	-	190	190	33,3
Geispolsheim	7 693	24	321	-	270	-	270	35,1	13	592	-	257	257	33,4
Holtzheim	3 754	10	375	-	172	-	172	45,8	7	536	-	156	156	41,6
Lampertheim	3 494	8	437	-	116	-	116	33,2	8	437	-	107	107	30,6
Lipsheim	2 679	7	383	-	116	-	116	43,3	7	383	-	113	113	42,2
Mittelhausbergen	2 128	8	266	-	117	-	117	55,0	4	532	-	84	84	39,5
Mundolsheim	4 811	19	253	-	283	-	283	58,8	12	401	-	255	255	53,0
Niederhausbergen	1 789	3	596	-	40	-	40	22,4	1	1	-	45	45	25,2
Oberhausbergen	5 399	17	318	-	272	-	272	50,4	11	491	-	155	155	28,7
Oberschaeffolsheim	2 253	7	322	-	80	-	80	35,5	6	376	-	84	84	37,3
Plobsheim	4 569	18	254	-	227	-	227	49,7	9	508	-	181	181	39,6
Reichstett	4 355	12	363	-	172	-	172	39,5	8	544	-	167	167	38,3
Souffelweyersheim	7 967	21	379	-	319	-	319	40,0	13	613	-	275	275	34,5
Vendenheim	6 101	26	235	-	331	-	331	54,3	19	321	-	241	241	39,5
Wantzenau (la)	5 797	16	362	-	188	-	188	32,4	13	446	-	247	247	42,6
Wolfisheim	4 184	7	598	-	98	-	98	23,4	4	1 046	-	83	83	19,8
Total 21 communes	90 464	261	347		3 799		3 799	42,0	177	511		3 310	3 310	36,6
Achenheim	2 178	-	-	158	-	-	158	72,5	-	-	103	-	103	47,3
Breuschwickersheim	1 337	-	-	147	-	-	147	109,9	-	-	119	-	119	51,3
Kolbsheim	981	-	-	159	-	-	159	94,2	-	-	114	-	114	45,7
Hangenbieten	1 688	-	-	159	-	-	159	94,2	-	-	114	-	114	45,7
Osthoffen	807	-	-	159	-	-	159	94,2	-	-	114	-	114	45,7
Total 5 communes ouest	6 991			464			464	66,4			336		336	48,1
Bischheim	17 124	25	-	782	20	-	831	48,5	29	590	-	284	284	16,6
Hoenheim	10 942	-	-	551	16	-	585	53,5	13	842	-	304	304	27,8
Illkirch-Graffenstaden	26 772	3	-	1 315	25	-	1 382	51,6	29	923	-	742	742	27,7
Lingolsheim	20 084	4	-	963	12	-	1 010	50,3	21	956	-	455	455	22,7
Ostwald	12 479	10	-	586	-	-	605	48,5	20	624	-	265	265	21,2
Schiltigheim	35 344	10	-	1 725	21	-	1 791	50,7	37	955	-	686	686	19,4
Strasbourg	290 547	240	-	3 197	477	-	13 486	46,4	372	781	-	6 148	6 148	21,2
Collectes en pied d'immeuble					248		248				50			
Total 7 communes	413 292	292		19 119	819		19 938	48,2	521	793		8 934	8 934	21,6
Apport volontaire déchèteries	-	11	-	-	75	-	75		12	-	659	659		
Bennes papiers/cartons	-	-	-	-		2 181	2 181			-				
Total Eurométropole de Strasbourg	510 747	564		19 583	4 693	2 181	26 457	51,8	710	719	288	12 903	13 239	25,9

* Population SINOE 2020

** Totaux arrondis



ERASE ET ARSEK

LE DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Afin d'améliorer constamment la qualité de la collecte sélective, la collectivité a été amenée à adapter des dispositifs de collecte à l'habitat vertical dense sensible. Ainsi, au cours des dernières années, la collecte en conteneurs enterrés et la collecte en conteneurs d'apport volontaire de surface à proximité des habitations ont été consolidées sur les secteurs où la collecte traditionnelle en bacs présente des difficultés et s'avère inadaptée.

Ces dispositifs doivent permettre :

- de développer les performances de tri des déchets sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur l'habitat sensible : retour à un taux de refus de tri de 15 % ;
- de rendre plus accessibles les points de collecte et de tri des déchets ;
- d'améliorer la propreté des espaces communs et les conditions de travail des personnels d'entretien et des agents de collecte.

IMPLANTATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE SUR LE DOMAINE PUBLIC

L'implantation de conteneurs enterrés pour la collecte sélective et le verre représente des investissements importants. Afin de limiter les coûts d'investissement de départ et les coûts de fonctionnement, des critères d'implantation ont été instaurés permettant de maîtriser les dépenses.

Ces critères sont les suivants :

- risque de vandalisme avéré (zone habitat sensible, incendies ou renversement de conteneurs déjà constatés) ;
- proximité d'habitation et risques de nuisances sonores avérées ;
- densification du réseau en zone d'habitation : mise en place dans le cadre de nouvelles constructions et non en substitution notamment.

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DE SURFACE DE PROXIMITÉ

Le déploiement du dispositif de conteneurs d'apport volontaire de surface de proximité est une réponse à la mauvaise qualité du tri enregistrée dans l'habitat vertical dense. Ces conteneurs sont identiques à ceux utilisés pour la collecte sélective en apport volontaire dans les 21 communes de l'Eurométropole de Strasbourg de moins de 10 000 habitants (hormis les 5 communes de l'ouest du territoire) mais implantés selon un maillage plus fin.

Ce dispositif basé sur le geste volontaire permet de maintenir la bonne qualité du tri en évitant que le contenu soit souillé par des déchets ménagers résiduels. Avec en moyenne 80 % d'erreurs de tri dans les bacs à couvercle jaune, il convenait d'agir pour revenir au plus près des valeurs nationales proche de 20 %. Avec un résultat obtenu à 13 % de taux d'erreur de tri, le déploiement du dispositif est maintenu sur ce même type d'habitat.

Par ailleurs, les bailleurs ont également fait part de leur satisfaction sur ce changement de dispositif qui a apporté une nette amélioration des conditions de collecte et de salubrité des locaux poubelles.

Le nombre total de conteneurs déployés pour ce type de collecte depuis 2015 est de 78.

LA COLLECTE ENTERRÉE EN PIED D'IMMEUBLE, SUR DOMAINE PRIVÉ

Un dispositif de collecte en conteneurs enterrés en pied d'immeuble pour la collecte du verre, des papiers/emballages recyclables et des déchets ménagers résiduels est installé sur plusieurs quartiers au sein de l'Eurométropole de Strasbourg. Ce dispositif de collecte vise à remplacer les bacs en porte-à-porte (papiers/emballages recyclables et déchets ménagers résiduels) par des conteneurs enterrés implantés sur le domaine privé. Il permet de mieux intégrer la gestion des déchets dans l'espace urbain dense, d'améliorer la qualité du tri et de limiter l'impact des actes de vandalisme.

332 conteneurs enterrés en pied d'immeuble en service

Les indicateurs sur les quantités et la qualité du tri sont encourageants. En 2020, le taux de refus de tri sur ces secteurs est de 29,2 % alors qu'il pouvait atteindre 80 % avec la collecte en bacs.

Ces conteneurs sont installés sur le domaine privé. Une convention est établie avec les gestionnaires d'immeuble pour chaque projet afin de définir les conditions de financement et d'entretien des conteneurs.

Au total, 332 conteneurs ont été installés depuis 2012 sur une partie du quartier de Strasbourg-Hautepierre, sur le Cercle Lavoisier et le quartier Fresnel à Strasbourg-Cronenbourg, sur le Kirchfeld à Ostwald, sur la Cité Sellier à Strasbourg et au Guirbaden à Bischheim. Ils desservent près de 4 400 logements.

Face aux nombreuses sollicitations des communes et des bailleurs pour l'installation de conteneurs enterrés, un plan de déploiement a été élaboré en 2017 pour projeter des implantations jusqu'en 2026. Il recense l'ensemble des secteurs éligibles à l'étude de la collecte enterrée en pied d'immeuble répondant aux critères suivants :

- secteur d'habitat dense où la collecte en bacs présente des difficultés et ne donne pas de résultats satisfaisants en matière de collecte sélective ;
- prise en compte des programmes de rénovation des secteurs : ESPEX 23 (cf ci-après) et NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) ;
- prise en compte des choix et capacités des gestionnaires d'immeubles, dans le cadre de secteurs cohérents de collecte.

Le projet ESPEX 23 concerne la résidentialisation des espaces publics aujourd'hui gérés par les bailleurs. Ce programme s'achèvera en 2023.

Le programme de réaménagement des espaces avant rétrocession dans le domaine public, piloté par la Direction de l'Urbanisme et Territoires de l'Eurométropole de Strasbourg, intègre, pour certains secteurs de ce projet, la fourniture et la pose des conteneurs enterrés.

Ainsi, le quartier du Guirbaden à Bischheim, géré par le bailleur OPHEA, est concerné par le projet ESPEX 23. Il a pu être réaménagé et équipé par ce dispositif de collecte en 2020.

Suivront, entre autres, les quartiers du Wihrel à Ostwald géré par le bailleur Habitation Moderne et le secteur Singrist à Strasbourg-Montagne Verte en 2021, géré par les bailleurs Habitation Moderne, In'li, Batigère et quelques copropriétés privées.



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en porte-à-porte en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre aux besoins des ménages.

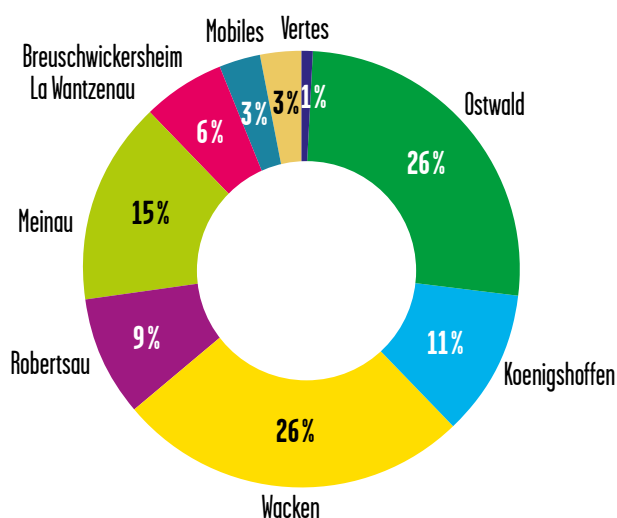
Le réseau des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg compte 7 déchèteries fixes. La déchèterie située à Breuschwickersheim est réservée exclusivement aux résidents des 5 communes de l'ouest du territoire ainsi qu'aux non-ménages du même territoire uniquement le mercredi. Ils y ont accès grâce à un badge strictement personnel. Les autres déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg sont réservées uniquement aux particuliers.

La plupart des communes périphériques (hors les 5 communes) bénéficient d'un passage de déchèterie mobile. Ce dispositif est implanté sur site une journée par mois, sauf de décembre à février, où il est implanté une fois dans le trimestre. De plus, ce service est complété d'avril à novembre par une déchèterie mobile spéciale végétaux.

Ces installations ont pour objectifs de :

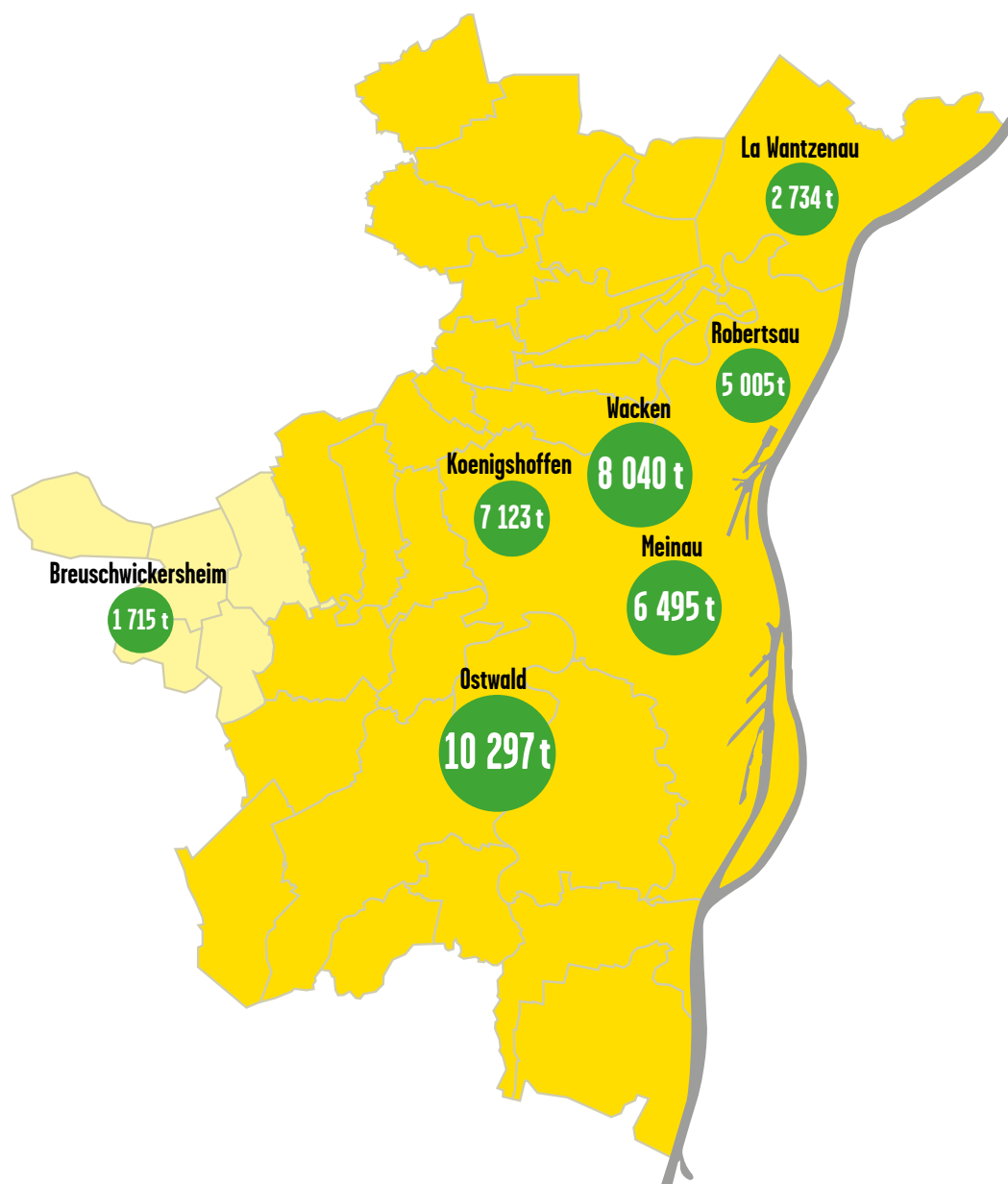
- proposer des lieux de collecte pour les déchets qui ne sont pas pris en charge par la collecte traditionnelle en bacs ;
- favoriser le recyclage ;
- réduire le nombre des dépôts sauvages.

Répartition de la fréquentation (nombre d'entrées) en déchèterie selon les sites :



Remarque : Breuschwickersheim accès limité aux 5 communes ouest.

Carte des déchèteries fixes et tonnages collectés

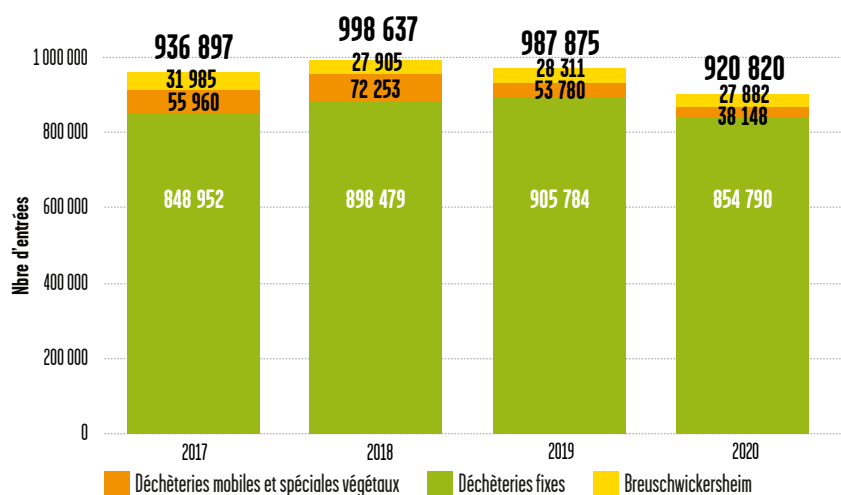


44 526 t
collectées en déchèteries

67,3 %
de recyclage matière
des déchets collectés

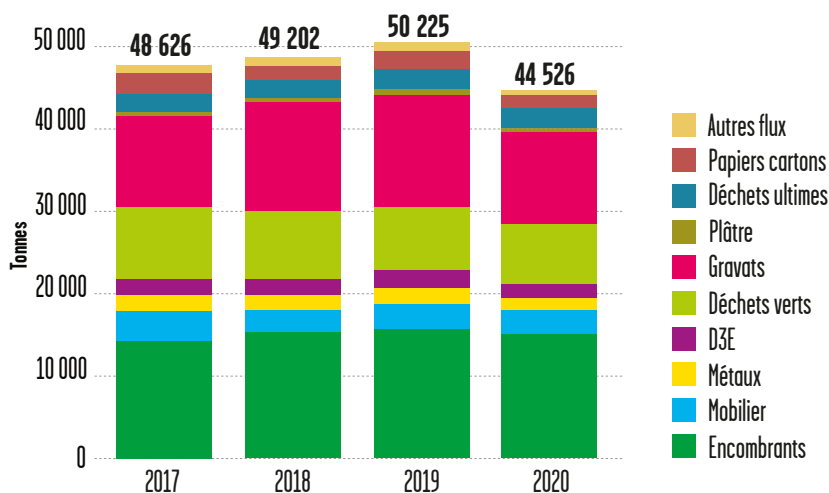
920 820
entrées en déchèteries

Évolution de la fréquentation en déchèterie



SYNTHÈSE DES FLUX COLLECTÉS SUR L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE DE L'EUROMÉTROPOLE

Évolution des quantités de déchets collectés (7 déchèteries fixes, déchèteries mobiles et vertes)



Le tonnage annuel collecté en déchèteries a diminué de 11,3 % par rapport à 2019. Cette diminution est la conséquence de la fermeture des déchèteries entre le 15 mars et le 11 mai 2020, de leur réouverture progressive et des créneaux horaires réduits en lien avec le couvre-feu conformément aux directives gouvernementales.

La répartition des flux reste, elle, relativement constante sur les 4 dernières années.

Bilan d'activité des déchèteries

	Wacken Église Rouge	Ostwald La Vigie	La Wantzenau G. Cuvier	Kœnigshoffen A. Lemire	Robertsau Lubeck	Meinau Fédération	Breusch- wickersheim	Déchèteries Mobiles	Déchèteries Vertes	TOTAL (en tonne)
Fréquentation	239 130	235 944	52 924	102 271	83 763	140 758	27 882	24 434	13 714	920 820
Batteries	8,3	11,8	2,1	7,0	2,3	6,6	0,0			38,0
Bouchons en liège*		1,6								1,6
Bouteilles plastiques	10,1	15,1	16,2	20,9	6,8	5,8				74,8
D3E	335,8	446,0	101,0	315,1	209,9	373,6	66,5			1 847,7
Déchets ultimes	309,5	507,4	150,0	483,8	470,6	449,5	16,3			2 387,1
Déchets verts	1 091,5	1 725,8	706,5	921,7	659,9	681,8	466,9	634,9	481,9	7 371,0
Encombrants	2 103,4	2 796,7	615,2	2 102,1	1 444,9	1 785,2	353,5	962,2		12 163,1
Bois							91,5			91,5
Lampes et ampoules							0,3			0,3
Gravats	1 714,7	2 441,7	599,2	1 292,0	871,4	1 452,2	435,5	767,8		9 574,5
Huiles moteurs	7,3	16,7	3,7	9,0	5,9	7,3	3,5	3,7		57,1
Huiles végétales	3,6	6,0	1,8	3,3	1,6	5,7	0,8			22,8
Métaux	352,8	504,7	79,7	374,9	227,4	285,2	62,7	202,5		2 089,9
Mobilier	1 232,3	1 095,9	229,1	1 051,2	662,8	968,7	124,3			5 364,3
Papier carton	483,9	427,0	170,4	300,4	315,8	266,1	69,4	63,7		2 096,6
Piles	2,1	3,1	1,0	2,2	2,0	2,7	1,0			14,1
Plâtre	223,9	182,7		141,1		107,6	13,5			668,8
Radiographies	0,8	0,9	0,3	0,6	0,8	0,7				3,9
Verre	160,5	113,7	58,3	97,6	123,4	96,7	9,0			659,2
TOTAL	8 040,5	10 296,6	2 734,5	7 122,7	5 005,3	6 495,4	1 714,6	2 634,7	481,9	44 526,2
Moyenne/ apport en kg	33,62	43,63	51,67	69,65	59,76	46,15	61,50	107,83	35,14	
Part d'activité de chaque site	18 %	23 %	6 %	16 %	11 %	15 %	4 %	6 %	1 %	

TAUX DE RECYCLAGE 67,32 %

* déchets collectés sur chaque déchèterie mais regroupés sur un seul site

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

1 416
interventions
sur appel téléphonique
Sur les communes
de moins de 10 000 habitants

10 508
Interventions sur appel téléphonique
Sur les communes de plus
de 10 000 habitants

En complément des déchèteries, l'Eurométropole de Strasbourg assure la collecte des déchets qui, en raison de leur poids ou de leur volume, ne peuvent être pris en charge par la collecte habituelle en bacs. Depuis 2013, les dispositifs de collecte des objets encombrants ont fortement évolué pour répondre aux objectifs de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage, de sécurisation et de maîtrise des coûts.

Aujourd'hui, les déchèteries sont clairement identifiées comme les sites dédiés à la collecte des encombrants, permettant d'obtenir un taux de recyclage matière de 67,3 %. En complément et afin d'offrir le meilleur service à l'usager, la collectivité a choisi de proposer une collecte sur appel pour les objets lourds et/ou volumineux sur l'ensemble des 33 communes.

COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS : GÉNÉRALISATION DE LA COLLECTE SUR APPEL

Dans ces communes, la collecte des objets encombrants est réalisée sur appel. Ainsi, lorsqu'un résident souhaite évacuer un déchet encombrant, il doit préalablement prendre contact avec le service pour convenir d'un rendez-vous avant de déposer son ou ses objets sur le domaine public. Ce dispositif permet d'informer et d'orienter l'usager dès sa demande vers les solutions les plus adaptées en fonction du type de déchet dont il souhaite se débarrasser. Ainsi, les filières de réemploi ou les déchèteries permettant une meilleure valorisation peuvent être rappelées et privilégiées.

Seuls les objets dont le poids ou le volume ne permettent pas le transport par l'usager jusqu'en déchèterie peuvent être pris en charge par cette collecte sur appel. En 2020, 1 416 demandes ont été enregistrées pour ce service ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 2019 (1 263 demandes). Si l'activité a été fortement réduite sur la période de mars à mai en raison du confinement, les demandes ont fortement augmenté les mois suivants. Dès la demande, les déchets de type gros électroménager sont identifiés afin d'être collectés séparément pour être recyclés. En 2020, 34 % des appels concernaient ainsi des déchets électroménagers qui ont suivi la filière de recyclage.

COMMUNES DE PLUS DE 10 000 HABITANTS

Sur les communes de plus de 10 000 habitants, l'enlèvement des objets encombrants consiste :

- soit en une collecte sur appel : les déchets encombrants sont présentés par les habitants en bordure de voie publique à une date convenue avec le service Collecte et valorisation des déchets ;
- soit en une collecte hebdomadaire ou bimensuelle en porte-à-porte sur certains grands ensembles d'habitat vertical sensible.

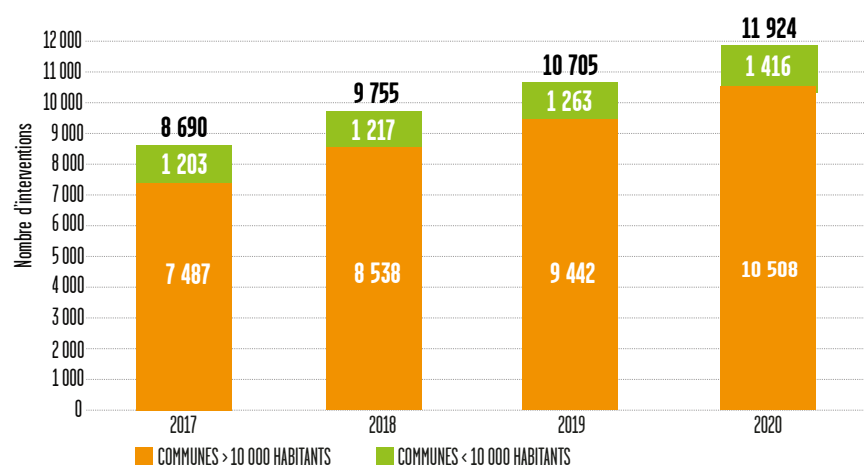
ÉVOLUTION IMPORTANTE DES INTERVENTIONS SUR APPEL

L'évolution des dépôts sauvages de déchets constatée depuis plusieurs années a conduit la collectivité à développer des outils permettant à la fois de mieux faire connaître l'ensemble des solutions possibles pour l'évacuation dans de bonnes conditions des déchets encombrants (réemploi, déchèteries et collectes sur rendez-vous, cf plaquette « Mes encombrants, je les recycle ») mais également de faciliter le signalement de dépôts sauvages sur la voie publique (plateforme MonStrasbourg notamment).

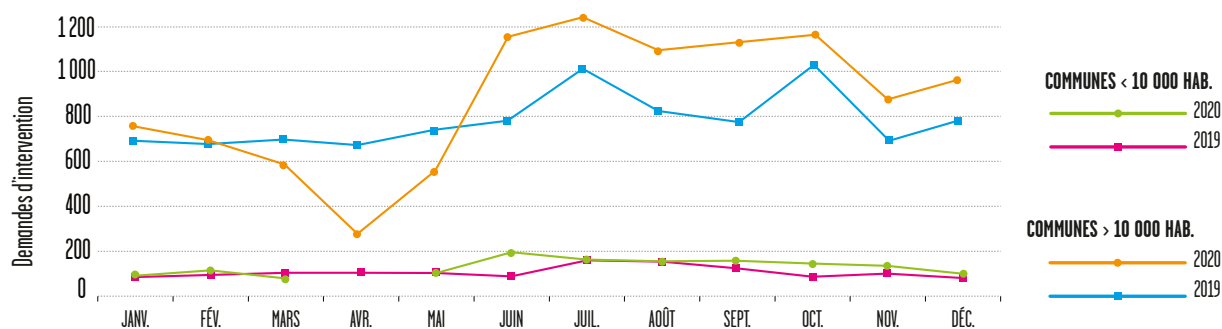
Ces actions de sensibilisation à la gestion des encombrants ont un impact important sur l'évolution des demandes d'interventions sur l'ensemble du territoire ces dernières années. Ainsi, les interventions sur appel ont augmenté de 11,4 % en 2020 par rapport à 2019, cette augmentation est constante par rapport à 2018.

Si la période de confinement du printemps 2020 a réduit considérablement les interventions sur cette période (activité maintenue mais ciblée sur les interventions de sécurisation de la voie publique), celles-ci ont connu une forte augmentation en rattrapage dans les mois qui ont suivi. Il a par ailleurs pu être constaté que cette période de confinement a été pour une partie de la population, l'occasion de réaliser des opérations de rangement ou d'aménagements de domicile, à l'origine généralement d'une production importante de déchets encombrants.

Évolution de la collecte des objets encombrants sur appel téléphonique

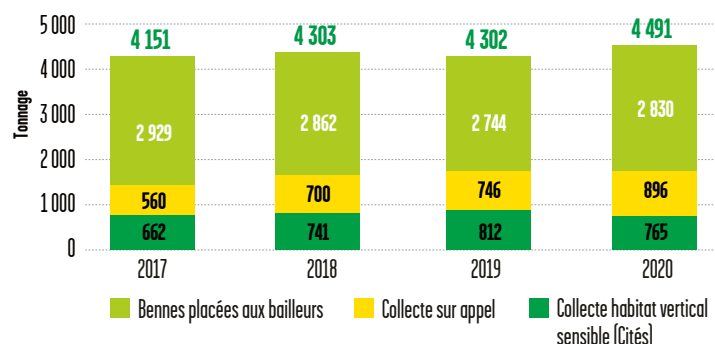


Évolution mensuelle des demandes d'intervention (2019/2020)



4 491 t
d'encombrants collectés
(métaux compris)

Évolution des tonnages d'objets encombrants et métaux collectés en fonction des dispositifs



Les tonnages collectés sur appel progressent encore de 20 % en 2020 par rapport à 2019 et les tonnages collectés par les 3 dispositifs (bennes, appel, collectes en habitat sensible) progressent également passant de 4 302 tonnes en 2019 à 4 491 tonnes en 2020.

Des placements de bennes sont maintenus sur l'habitat vertical sensible qui représente en tonnage la part la plus importante des déchets encombrants collectés (63 %). Des études sont en cours pour faire évoluer également ce dispositif vers plus de sécurisation et une meilleure valorisation.

LES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ils sont collectés et triés dans un objectif de valorisation matière maximal (bois, plastiques, métaux, etc.) voire de valorisation énergétique.

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECO-MOBILIER

Responsable de la prise en charge des obligations des metteurs sur le marché relatives à la gestion de ces déchets, l'éco-organisme Éco-mobilier a été réagréé par l'État en 2019 pour la période 2019-2023.

Les objectifs fixés pour cette période sont notamment les suivants :

- viser le zéro enfouissement à l'horizon 2023 ;
- déployer et optimiser les solutions de collecte ;
- maximiser la valorisation et le recyclage du bois.

La collectivité a renouvelé en 2019 son contrat territorial de collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) avec Éco-mobilier pour une durée de 5 ans. Ce contrat permet de bénéficier d'un soutien opérationnel et financier sur la filière.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

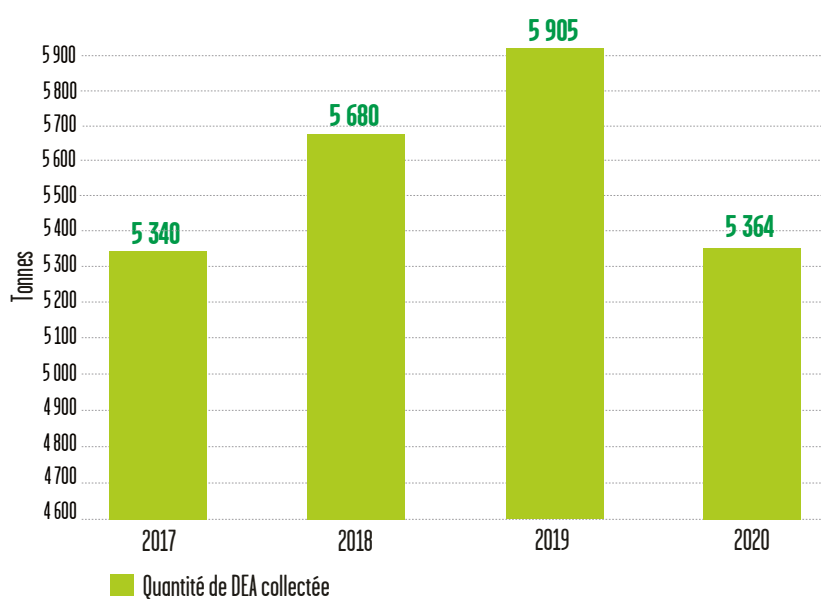
La collecte des DEA en fin de vie s'effectue sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg par différents dispositifs : bennes en déchèteries fixes, bennes en déchèteries mobiles et collecte en porte-à-porte.

Pour les déchèteries fixes, Éco-mobilier assure la prise en charge opérationnelle de la collecte des DEA via la fourniture de contenants, leur transport et le traitement de ces déchets. Cette prise en charge opérationnelle s'est faite de façon progressive. Toutes les déchèteries fixes du territoire sont équipées depuis 2017 de bennes pour la collecte séparée des DEA.

En 2020, 5 364 tonnes de DEA ont ainsi été collectées sur nos déchèteries, marquant une diminution de 9 % par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par la fermeture des déchèteries au printemps 2020 lors du premier confinement dû à la crise sanitaire.

Les DEA collectés via le dispositif de déchèteries mobiles et de collecte en porte-à-porte sont hors périmètre opérationnel d'Éco-mobilier. Ils sont directement pris en charge par la collectivité, suivent la filière de valorisation énergétique des encombrants et font l'objet d'un soutien financier de la part d'Éco-mobilier.

5 364 t
de DEA collectés



3 366
apports

115,5 t
de produits collectés
hors périmètre EcoDDS

41,1 t
de produits collectés
dans le périmètre EcoDDS

46,5 kg
en moyenne collectés
lors de chaque apport

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES (DDM)

Il s'agit de produits chimiques ou matériaux pouvant présenter un risque pour la santé et l'environnement : produits domestiques dangereux comme les restes de peinture, les pesticides, les insecticides, les solvants, les décapants, l'amiante... Ils sont composés des déchets diffus spécifiques (DDS) pris en charge par l'éco-organisme Eco-DDS et des déchets hors périmètre Eco-DDS. Les DDM sont hautement polluants. Ils nécessitent des conditions de stockage et de traitement spécifiques qui permettent de réduire leur impact sur l'environnement et la santé.

DISPOSITIFS DE COLLECTE

Les DDM ne sont pas admis en déchèterie, ils sont à déposer étiquetés et conditionnés, sur des sites habilités de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2020 ces sites étaient les suivants :

- SUEZ Strasbourg - 1b place Henry Levy ;
- SUEZ Strasbourg - 15 route du Rohrschollen jusqu'au 18 octobre 2020, puis 22 rue de Cherbourg ;
- ENVIE Strasbourg - 6 rue Herrade.

En 2020, 3 366 apports ont été dénombrés sur ces 3 sites. On constate une baisse de la fréquentation par rapport à 2019, due à la fermeture des trois sites au printemps 2020 durant la crise sanitaire. Par contre, le poids moyen par apport a nettement augmenté, en passant de 33,6 kg/apport en 2019 à 46,5 kg/apport en 2020. Au total, 156,7 tonnes de DDM ont été collectées, soit 26,3 tonnes de moins qu'en 2019.



Cette baisse peut s'expliquer par le contexte sanitaire particulier et la fermeture des trois sites durant le premier confinement du printemps 2020. La déchèterie de Breuschwickersheim fait l'objet d'une exception : une collecte spécifique est organisée 4 fois par an, uniquement pour les résidents des 5 communes autorisés à utiliser cette déchèterie.

Elle a permis de collecter 9,1 tonnes de DDM en 2020, un peu moins d'une tonne en plus par rapport 2019.

Malgré les dispositifs de collecte en place, des dépôts sauvages sont tout de même constatés sur le territoire : 29,9 tonnes de DDM ont dû être collectées et traitées en 2020.

9,1 t

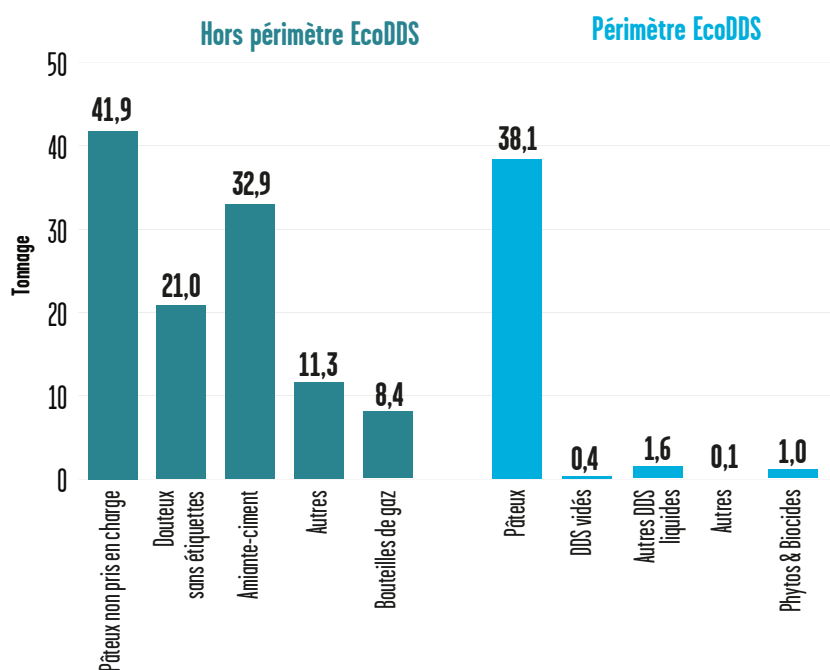
de produits collectés sur la déchèterie de Breuschwickersheim

MISE EN ŒUVRE DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR AVEC ECODDS

L'éco-organisme EcoDDS, assure la mise en œuvre de la REP (Responsabilité Élargie du Producteur), dont le principe est de faire contribuer les metteurs sur le marché à la collecte et au traitement des produits en fin de vie, au travers d'une éco-contribution. Sont concernés 9 flux : acides, bases, aérosols, phytosanitaires et biocides, combustibles, autres DDS liquides, filtres à huile, emballages vides souillés et pâteux. EcoDDS prend en charge l'enlèvement et le traitement des DDS entrant dans le périmètre défini ci-dessus et collectés sur les 3 sites mentionnés précédemment.

En 2020, ce sont 25 % des déchets collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg qui ont été pris en charge par EcoDDS, contre 21 % en 2019, les produits restants étant à la charge de la collectivité.

Bilan des déchets diffus spécifiques collectés sur les 3 sites de Strasbourg





VOUS TRIEZ, ILS ASSURENT LE TRAITEMENT ET LE RECYCLAGE

LA VALORISATION DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN ACIER ET EN ALUMINIUM, ET DES PAPIERS-CARTONS

Les collectes sélectives permettent de récupérer des déchets en vue d'une valorisation matière des matériaux (métaux, papier, verre, organique...). Cette valorisation contribue notamment à la préservation des ressources et à la création d'emplois.

LA COLLECTE SÉLECTIVE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, les déchets acceptés dans le cadre de la collecte sélective des emballages plastiques, acier/aluminium et des papiers-cartons sont les suivants :

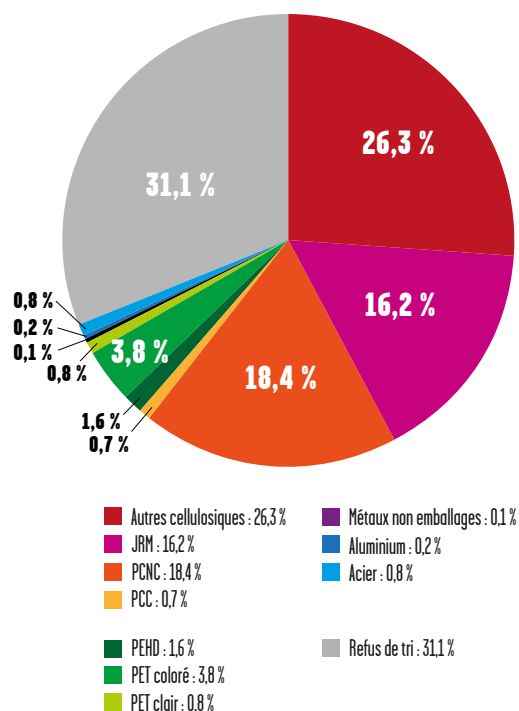


Ils sont collectés dans les bacs, les sacs ou les conteneurs d'apports volontaires jaunes ainsi que dans les déchèteries.

Une fois collectés, ces déchets sont acheminés vers deux centres de tri situés au Port du Rhin, dans le cadre d'un marché de prestation. Le prestataire effectue le tri et sépare les matériaux en 11 flux de qualités standardisées (PEHD, PET clair, PET coloré...) en vue d'une valorisation matière.

26 457 t
livrées sur les centres de tri

Répartition des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg en 2020



LES CENTRES DE TRI ET LEURS PERFORMANCES

Les centres de tri vers lesquels sont dirigés les déchets d'emballages et les papiers collectés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg sont certifiés ISO 14001 et ISO 9001 :

- Altem, pour le tri des déchets en mélange provenant des bacs et des conteneurs d'apport volontaire ;
- Schroll, pour le tri des bennes provenant des déchèteries (papiers, cartons uniquement).

Les déchets sont séparés par catégorie grâce à de nombreuses techniques : criblage, tri optique, tri manuel, courant de Foucault...

Les produits triés sont mis en balle ou chargés en vrac, puis expédiés vers l'industrie du recyclage.

Les apports de l'Eurométropole de Strasbourg ont représenté en 2020 :

- 24276 tonnes livrées sur le site Altem,
- 2181 tonnes livrées sur le site Schroll.

Au regard de ces tonnages livrés, les tonnages des matériaux valorisés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg évoluent de la manière suivante :

	2019 (t)	2020 (t)	Évolution 2020/2019
PCC	192	179	-6,6 %
PCNC	5 019	4 805	-4,3 %
PEHD	419	420	0,3 %
PET clair	1 028	994	-3,3 %
PET coloré	250	199	-20,3 %
JRM	7 155	4 242	-40,7 %
Autres cellulosiques	4 862	6 895	41,8 %
Acier	179	214	19,7 %
Aluminium	44	50	14,5 %
Petits aluminiums et souples	10	5	-50,7 %
Autres métaux	13	16	22,1 %
Sous-total	19 169	18 019	-6,0 %
Impropres	6 252	8 154	30,4 %
Total	25 421	26 173	3,0 %

Le différentiel entre les tonnages livrés et les tonnages valorisés s'explique par des pertes de process et des reliquats de stock qui se reportent sur l'année suivante.

On observe une forte baisse des quantités de journaux/revues/magazines, liée au développement de la dématérialisation (presse, journaux, publicités, documents bureautiques,...) et en parallèle, une forte augmentation des cellulosiques liée au développement de la vente en ligne. Les cellulosiques sont utilisés pour fabriquer de nouveaux emballages.

Lexique:

- PCC : Papier/Carton Complexé
- PCNC : Papier/Carton Non Complexé
- JRM : Journaux Revues Magazines
- PEHD : Polyéthylène Haute Densité
- PET : Polyéthylène Téréphtalate



LE DEVENIR DES MATÉRIAUX TRIÉS

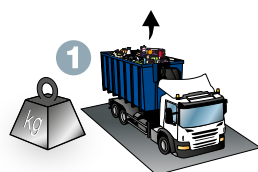
Une fois chez le recycleur, les matériaux triés vont être transformés pour démarrer une seconde vie :

- les papiers et cartons : à partir d'une part plus ou moins importante de matières premières recyclées (jusqu'à 100 %), ils vont être utilisés dans les circuits de consommation habituels : emballages en carton, ramettes de papier recyclé, etc.
- le traitement des briques alimentaires suit le même procédé que celui des papiers-cartons : pulpage et désencrage. Le carton est recyclé en papier essuie-tout, papier toilette ou en papier cadeau ;
- les balles de PET seront transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer de nouvelles bouteilles en plastique, des fils et fibres pour l'habillement ;
- les balles de PEHD sont acheminées vers une usine de régénération, pour être transformées en paillettes de plastiques propres, utilisées pour fabriquer par exemple de nouveaux flacons pour lessives, des bidons, des arrosoirs, des sièges auto, etc. ;
- l'acier est principalement recyclé en pièces mécaniques destinées au secteur de l'automobile (carter de moteur, carrosserie) mais aussi en boules de pétanque, en chariots de supermarché...
- l'aluminium permet par exemple de fabriquer des trottinettes, vélos, canettes aluminium...

LE PARCOURS DES COLLECTES SÉPARATIVES DE DÉCHETS MÉNAGERS

Le centre de tri ALTEM est organisé en deux grandes parties : une chaîne de tri multimatériaux et une chaîne de tri dédiée aux corps creux.

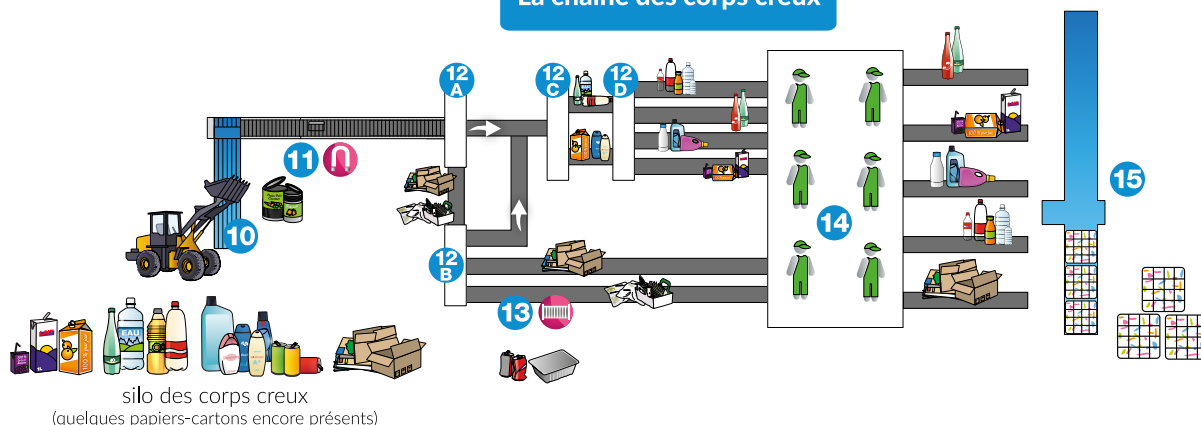
Une fois triés, les déchets sont mis en balles par catégories de produits recyclés pour être expédiés vers des filières de valorisation finale.



La chaîne multimatériaux



La chaîne des corps creux



©Schroll -07/18-0171

- 1 Pont bascule**
Tous les déchets y sont pesés avant d'être déposés dans l'enceinte du centre de tri.
- 2 La roue doseuse**
Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).
- 3 La cabine de pré-tri**
C'est dans cette cabine que sont retirés les « indésirables » ou importantes erreurs de tri.
- 4 Le décartonneur**
Crible balistique qui permet de sortir les grands cartons du flux.
- 5 Le trommel**
Cylindre de 12 m équipé de mailles qui réalise une première extraction des journaux revues magazines (JRM) envoyés alors vers la cabine de tri dédiée (9).
- 6 Electro-aimant**
Positionné au-dessus du flux, il en extrait les emballages métalliques ferreux (boîtes de conserves, canettes métalliques...)
- 7 Cribles balistiques**
Une succession de cribles balistiques permet la séparation entre les corps plats (papiers / cartons / journaux revues magazines) restant encore dans le flux et les corps creux (bouteilles, flacons, briques alimentaires etc.)
- 8 Tris optiques**
Deux tris optiques positionnés sur le flux « envoient » les JRM dans la cabine de tri dédiée.
- 9 Cabine de tri des JRM**
C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des JRM.

Les corps creux sont envoyés sur la 2^{ème} partie de la chaîne.
- 10 La roue doseuse**
Elle alimente la chaîne de tri de façon continue et régulière pour en optimiser le chargement (homogénéisation du flux).
- 11 L'électro-aimant**
Positionné au-dessus du flux, il va en extraire les emballages métalliques ferreux
- 12 Succession de 4 tris optiques A B C D**
Ils permettent de trier tous les emballages plastiques et les briques alimentaires.
- 13 Courant de Foucault**
Il permet d'extraire du flux les emballages aluminium (barquettes et canettes).
- 14 Cabine de tri manuel**
C'est ici qu'est affinée manuellement la qualité des matières finales.
- 15 Presse à balles**
Conditionnement des matières premières recyclées en balles (carrées !). Elles sont ensuite expédiées vers les filières pour être transformées en produits finis.

FAIRE LE BON GESTE

À l'heure actuelle, seuls sont acceptés dans les contenants de collecte sélective :

- les emballages plastiques suivants : bouteilles, bidons et flacons ;
- les emballages métalliques : canettes, conserves, aérosols vides, etc. ;
- les papiers et cartons : journaux, magazines, courriers, etc. ;
- les briques alimentaires.

Afin d'obtenir une qualité de tri optimale, il faut veiller à mettre des emballages vides et en vrac dans le bac jaune. Mal triés, les emballages ne pourront pas être recyclés.

Par ailleurs, il convient de ne pas confondre « déchets recyclables » et « bacs jaunes ». En effet, le verre, les textiles, les piles ou les déchets électroniques sont recyclables, mais ne sont pas acceptés dans les bacs jaunes, le centre de tri n'étant pas en capacité de les trier et de les conditionner pour les filières de valorisation.

Définition

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS!



Contrairement à une idée reçue, le Point Vert ne veut pas dire que l'emballage est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui met en vente ce produit participe financièrement à la collecte, au tri et au recyclage des emballages. Le Point Vert a été créé en France il y a plus de 20 ans dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur.

SENSIBILISATION AU TRI SÉLECTIF

La Maison du recyclage est un lieu d'échanges et d'informations sur le recyclage des déchets a notamment pour vocation l'accueil du public venant visiter le centre de tri. Elle a été inaugurée fin août 2019.

En 2020, seulement 6 sessions d'informations ont pu avoir lieu, soit une centaine de personnes sensibilisées. Plusieurs sessions ont dû être déplacées et annulées en raison du contexte sanitaire du moment.

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

SITES D'ACCUEIL

Le Centre de Valorisation des Déchets Végétaux (CVDV) de l'Eurométropole de Strasbourg est implanté route du Rohrschollen dans la zone portuaire sud de Strasbourg. Il dispose d'une plateforme de 20000 m², dont 14000 m² sont dédiés aux activités d'exploitation.

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, le centre est exploité depuis 2011, dans le cadre d'un marché public, par la société Valterra Matières Organiques certifiée ISO 14001 et ISO 9001.

Afin de pallier la saturation de la plateforme de compostage du Rohrschollen et de réduire les distances entre les points de collecte ou de production et les sites de traitement, une partie des déchets végétaux générés sur l'Eurométropole de Strasbourg est traitée depuis 2011 sur la plateforme Lingenheld située à Oberschaeffolsheim.

En 2020, le tonnage global réceptionné est de 12912 tonnes, il se répartit sur chacun des 2 sites de la manière suivante :

- 10596 tonnes (82,1 %) pour le CVDV ;
- 2316 tonnes (17,9 %) sur le site d'Oberschaeffolsheim.

On constate une diminution des apports de près de 22 % au CVDV et de 6 % sur le site d'Oberschaeffolsheim par rapport à 2019. Cette baisse s'explique par l'arrêt des apports de déchets verts provenant des déchèteries qui étaient fermées, durant le premier confinement, au printemps 2020.

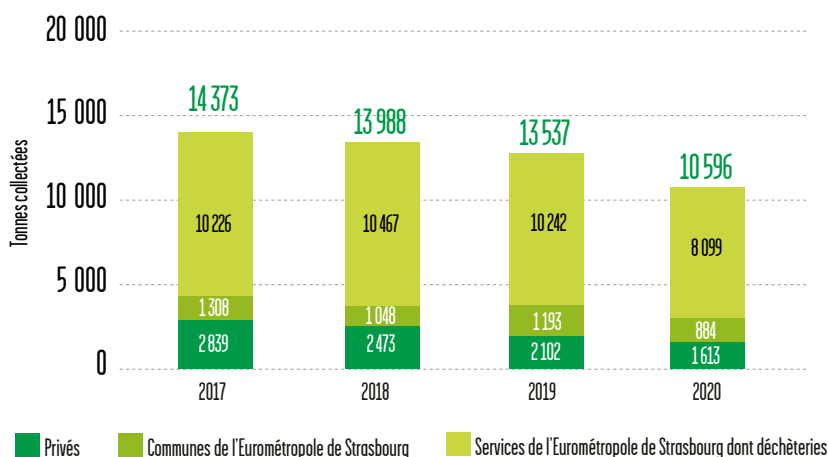
APPORTEURS

Les déchets verts réceptionnés sur ces sites proviennent principalement des déchèteries de l'Eurométropole de Strasbourg, mais aussi de services techniques (communaux et communautaires) ou de clients privés (entreprises et particuliers).

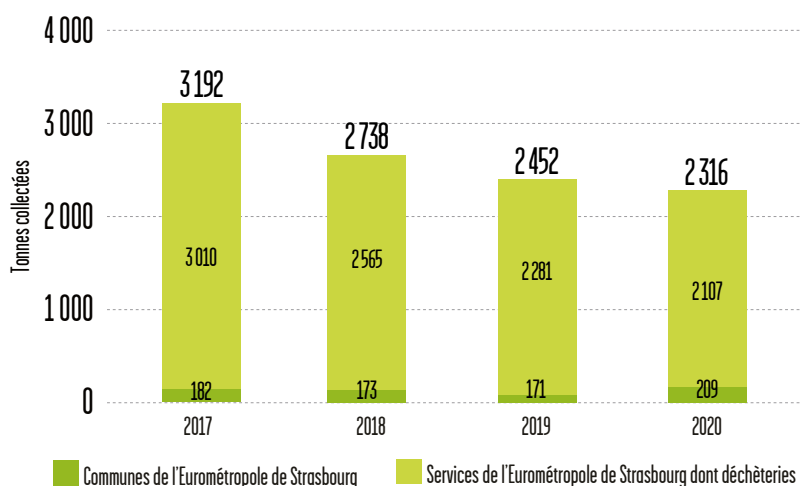
Les déchets végétaux livrés par les services et communes de l'Eurométropole de Strasbourg représentent environ 85 % des déchets verts entrant sur le centre de valorisation des déchets végétaux et 26 % sur la plateforme de Lingenheld.

12 912 t
réceptionnées sur les sites
de traitement des déchets végétaux

Provenance des déchets végétaux sur le CVDV



Provenance des déchets végétaux sur le site externalisé d'Oberschaeffolsheim



VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

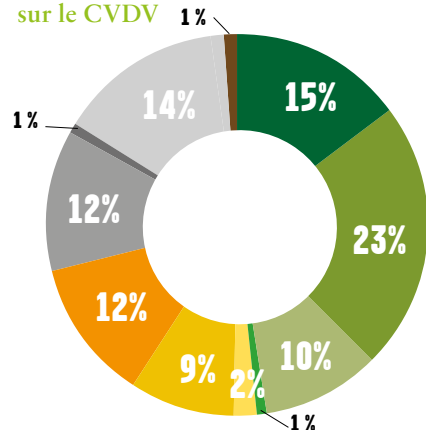
Les déchets verts (gazon, feuilles, branchages) sont broyés puis mis en andains au centre de valorisation. Après une maturation contrôlée de 6 mois, les produits sont tamisés et permettent d'obtenir le compost qui constitue un amendement organique pour les sols.

Sur le site de Lingenheld, les déchets verts broyés peuvent également être co-compostés avec des boues de station d'épuration pour amendement organique des sols (hors maraîchage).

Les broyats sont valorisés en mulch de couverture pour des espaces végétalisés, co-compostés avec des boues de stations d'épuration ou sont valorisés énergétiquement (combustible pour les chaufferies bois ou en méthanisation).

Les refus de criblage font l'objet d'une valorisation matière en co-compostage (refus grossiers) ou d'une valorisation énergétique en chaudière biomasse (refus intermédiaires).

Répartition des produits valorisés sur le CVDV



Compost :

- Entreprises d'espaces verts
- Agriculture
- Jardinage particuliers
- Co-compostage

Refus de criblage :

- Co-compostage
- Espaces verts
- Chaudière biomasse

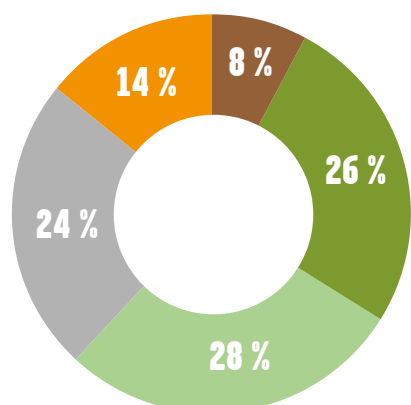
Broyat frais / Paillage :

- Chaudière biomasse
- Méthanisation
- Co-compostage

Plaquettes / Écorces :

- Jardinage particuliers

Répartition des produits valorisés sur le site externalisé



Co-compostage avec boues de STEP :

- Amendement organique hors maraîchage

Refus de criblage :

- Chaudière biomasse

Compost :

- Agriculture
- Espaces verts
- Méthanisation

En 2020, 7 277 tonnes de produits sous forme de compost, de broyat, de plaquettes et de refus de criblage sont sorties de la plateforme du CVDV.

Le tonnage de produits sortants du site de Lingenheld issus des livraisons de l'Eurométropole de Strasbourg est estimé à 1 591 tonnes.

Les quantités de compost annuelles produites ont été moindres compte tenu du contexte sanitaire avec :

- des tonnages de déchets verts réceptionnés durant les confinements plus faibles qu'à l'habitude,
- une hausse de la valorisation de broyat en co-compostage avec les boues de station d'épuration.

La quantité de compost disponible à la vente pour amendement organique des sols était donc plus faible qu'à l'accoutumée.

UTILISATEURS

Le compost produit au CVDV est utilisé par les entreprises d'espaces verts, mais aussi par les agriculteurs et les fabricants de terreau. Les particuliers peuvent également acheter le compost sur place, en vrac ou en sac.

Le compost est disponible auprès de l'exploitant du CVDV.

Par rapport à l'année 2019, on observe une augmentation de la production de broyat au détriment de celle du compost. Ceci est lié à une hausse de la demande de broyat frais pour la réalisation de co-compostage, afin de traiter les boues de stations d'épuration.

Le compost produit par Lingenheld est utilisé notamment pour la végétalisation d'espaces publics routiers et en épandage agricole.

COMPOST CERTIFIÉ

Le compost produit au CVDV est normalisé selon la norme NFU 44051 et est adapté à l'agriculture biologique.

Le compost produit chez Lingenheld est soit normalisé selon la norme NFU 44051 pour les composts de déchets verts, soit selon la norme NFU 44095 pour les composts issus d'un co-compostage avec les boues de STEP.

QUALITÉ DES APPORTS : ATTENTION AU GESTE DE TRI !

Pour garantir un compost de qualité, il est nécessaire que les déchets verts livrés soient exempts de déchets indésirables tels que des pots et sacs plastiques, grillages, cartons, bois traités...

En 2020, ces indésirables représentaient 36 tonnes, soit 0,3 % des apports au CVDV. Bien que cette part semble négligeable par rapport au total livré, l'impact sur le process est néanmoins important puisque ces indésirables peuvent altérer la qualité du compost et de ses sous-produits de valorisation.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE), dédiée au traitement des Ordures Ménagères Résiduelles, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, est implantée dans la zone industrielle du Rohrschollen (zone portuaire sud de Strasbourg), au sein du pôle déchets qui regroupe également :

- différentes sociétés de tri et de valorisation des déchets ménagers et industriels (encombrants, gravats, ferrailles...);
- le centre de valorisation des déchets végétaux (également propriété de l'Eurométropole de Strasbourg).

Mise en service en 1974 et modernisée en 1995 et 2005 afin de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection de l'environnement, l'UVE de Strasbourg était initialement constituée de quatre ensembles fours-chaudières, représentant une capacité technique nominale d'incinération de 350 000 tonnes par an.

Elle permet de traiter les déchets ménagers résiduels de l'Eurométropole de Strasbourg et d'autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Bas-Rhin ainsi que des déchets non dangereux d'activité économique (DAE).

Cette unité de traitement est certifiée ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de l'énergie).

La société Sénerval, filiale du groupe Sèche Environnement, exploite l'UVE depuis le 6 juillet 2010, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

Ce contrat, conclu pour une durée de 20 ans, prévoyait d'importants travaux pour l'évolution du site dont la mise à l'arrêt d'une des 4 lignes d'incinération.



COMPOSITION DES LIGNES

Initialement composée de 4 lignes d'incinération, la suppression d'une des lignes avait été anticipée dans le cadre contractuel de la DSP actuelle. Ainsi, seules 3 lignes ont été remises en service à l'issue des travaux de désamiantage menés de 2014 à 2019, pour une capacité de traitement fixée à 270 000 t/an

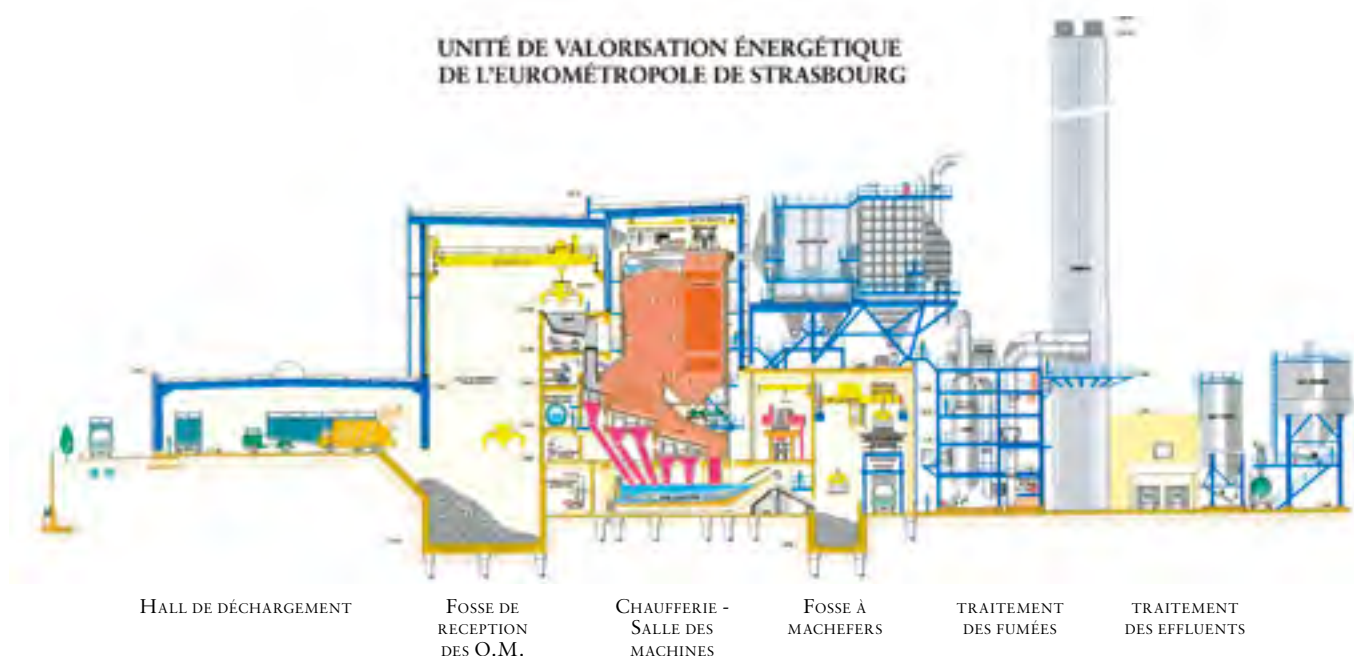
Chaque ligne d'incinération se compose :

- d'un four à grilles d'une capacité nominale de 11 t/h à PCI 2 050 kcal/kg, soit une puissance thermique de 25 MW ;
- d'une chaudière de récupération de la chaleur permettant une production unitaire nominale de vapeur de 32,5 t/h (27 bars, 330 °C) ;
- d'un traitement des fumées constitué :
 - d'électrofiltres pour le dépeussierage,
 - d'un lavage humide pour la neutralisation des gaz acides et le captage des poussières résiduelles et des métaux lourds,
 - d'un traitement SCR (réduction sélective catalytique) pour le traitement des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines-furanes Ce dispositif SCR permet d'atteindre un niveau d'abattement des NOx au-delà des seuils réglementaires (< 80 mg/Nm³).



L'UVE DISPOSE ÉGALEMENT

- d'une plateforme de maturation et de traitement des mâchefers, intégrant les installations de déferraillage et de criblage, et permettant la valorisation matière des métaux ferreux / non ferreux et des mâchefers ;
- d'un broyeur d'encombrants (mis en service mi 2013) ;
- d'une station de traitement des eaux avant rejet au réseau d'assainissement (nouvelle station mise en service début 2013) ;
- d'un groupe turbo-alternateur principal d'une puissance de 22 MW (remise en service en septembre 2020) ;
- d'un réseau de vapeur (13 bars - 250 °C - longueur 4,3 km) alimentant 3 industriels en proximité ;
- d'un réseau de chauffage urbain (circulation d'eau chaude), d'une longueur de 11 km, desservant 3 chaufferies principales, pour l'alimentation finale de 17 000 équivalent-logements issue de la valorisation de l'énergie produite par la combustion des déchets (mis en service en octobre 2013).



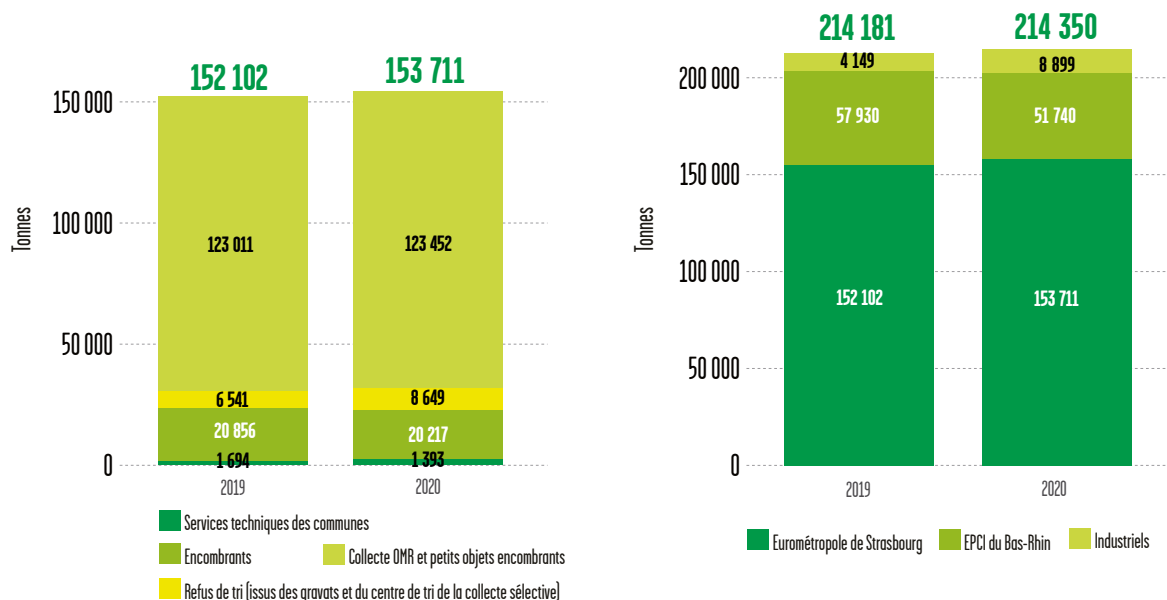
RÉSULTATS 2020 DE L'ACTIVITÉ

Synthèse des chiffres clés

	Unité	2020	2019	Évolution 2019 /2020
Tonnage entrant	Tonnes	214 350	214 181	0,08 %
Tonnage détourné	Tonnes	12 746	130 803	-90,26 %
Tonnage incinéré	Tonnes	207 962	88 219	135,73 %
Tonnage vapeur produite	Tonnes	697 850	310 800	124,53 %
Énergie thermique pour autoconsommation (process)	MWh	66 730	13 228	404,46 %
Énergie thermique vendue (réseau de vapeur vers industriels)	MWh	132 245	36 030	267,04 %
Énergie thermique vendue (réseau de chaleur vers logements)	MWh	83 386	18 799	343,57 %
Énergie thermique en admission GTA2 (groupe turboalternateur)	MWh	14 400	0	
Énergie électrique produite par GTA2 (groupe turboalternateur)	MWh	4 900	2 645	85,26 %
Énergie électrique vendue (réseau EDS)	MWh	934	1 330	-29,77 %
Mâchefers produits	Tonnes	19 532	13 766	41,89 %
REFIOM produits	Tonnes	5 005	1 596	213,54 %
Métaux récupérés	Tonnes	1 336,0	44,9	2875,50 %

NB: La différence entre les tonnages entrants et les tonnages sortants (détournés + incinérés) correspond aux variations de stocks.

Apports de déchets (en tonnes) et répartition tonnage de l'Eurométropole de Strasbourg



Après une longue période de suspension d'activité nécessaire au désamiantage de l'Unité de Valorisation Énergétique, l'usine a été remise en service durant l'été 2019. Si des phases de réglages ont été nécessaires, l'UVE a repris une activité normale et vise maintenant l'amélioration continue.

En 2020, l'UVE a réceptionné 214 350 tonnes de déchets, contre 214 181 tonnes en 2019 soit un tonnage global constant avec une évolution de :

- + 1,06 % des apports de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- - 10,69 % des apports des EPCI ;
- des apports de DAE à près de 9 000 tonnes, avec un doublement des quantités par rapport à 2019.

Durant l'année 2020, 207 962 tonnes ont été incinérées au sein de l'UVE.

Des détournements pris en charge par le délégataire ont toutefois été mis en œuvre lors des arrêts techniques annuels programmés ou fortuits afin d'assurer des conditions de déchargements acceptables et une continuité de service. Ainsi, un total de 12 746 tonnes ont été détournées en enfouissement vers Weitbruch (67), Wintzenbach (67) ou Tétting sur Nied (57).

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET VALORISATION MATIÈRE

L'activité d'incinération sur le site de l'UVE a permis une valorisation énergétique et une valorisation matière des déchets.

La valeur de performance énergétique obtenue pour 2020 est de 66 %.

La performance observée en 2020 n'est pas la performance optimale attendue du fait de la panne du groupe turbo alternateur de 22 MW sur la période de décembre 2019 à septembre 2020.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Utilisation de vapeur à hauteur de 296761 MWh : la vapeur est consommée par l'usine elle-même (22,5 %), livrée à trois industriels pour leur process (44,6 %) ainsi qu'au réseau du chauffage urbain (28,1 %) et permet la production d'électricité (4,8 %).
- Production d'électricité est obtenue par le biais du groupe turbo-alternateur de 22 MW, remis en service en septembre 2020 (rendement moyen de 30 %). L'électricité produite est généralement utilisée pour la consommation propre de l'usine et l'excédent est vendu à Électricité de Strasbourg :
 - 4 102 MWh ont été autoconsommés et 23 149 MWh achetés,
 - 934 MWh ont été vendus à Électricité de Strasbourg.

VALORISATION MATIÈRE

Les mâchefers ont été dirigés :

- vers l'enfouissement en Allemagne pour les lots de mars à juin 2020, présentant des non-conformités car ayant fait l'objet d'aléas d'exploitation (réglage de la combustion, arrêts fortuits, etc.) : 12676 tonnes ;
- en valorisation matière en tant que sous-couche routière (11 505 tonnes).

Une valorisation matière de 1310 tonnes de métaux ferreux et de 26 tonnes d'aluminium et autres non ferreux a été possible par extraction de la fraction présente dans les mâchefers.

REJETS AQUEUX ET ATMOSPHÉRIQUES

L'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). À ce titre, son exploitation se fait dans le respect d'un arrêté préfectoral et sous le contrôle de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). En 2020, l'arrêté préfectoral du 26 mars 2014 a été remplacé, par l'arrêté du 17 juillet 2020 pour l'UVE et par l'arrêté du 22 septembre 2020 pour la plateforme de Traitement des Mâchefers (PTM). Ceci afin de répondre à plusieurs objectifs :

- mise en cohérence pour les deux sites, des prescriptions fixées entre l'ancien arrêté préfectoral et les différents arrêtés complémentaires établis pendant la phase de travaux de désamiantage de l'UVE comprenant l'intégration de nouvelles valeurs limites environnementales,
- fixation des contraintes tenant compte des évolutions techniques et réglementaires nationales.

Ce qui a principalement changé avec le nouvel Arrêté Préfectoral de l'UVE :

- Rajout de nouveaux paramètres :
 - Eaux pluviales (EP) : le type d'analyse a été clarifié pour les hydrocarbures, dans le cadre des contrôles mensuels ;

- Eaux résiduaires dirigées vers le réseau d'assainissement : augmentation du débit journalier autorisé, passant de 840 à 990 m³/jour (effluents et eaux de lavage des fumées après traitements internes).
- Certaines valeurs limites pour les rejets aqueux ont été renforcées :
 - Les concentrations maximales autorisées de l'arsenic, du cadmium, du chrome hexavalent du chrome total, du cuivre et du zinc ont été divisées par deux ;
 - La valeur limite du mercure a été légèrement abaissée, de 0,03 mg/l à 0,025mg/l ;
 - La concentration maximale autorisée du nickel a été abaissée de 0,5 mg/l à 0,1 mg/l.
- Modification de paramètres analysés sur les eaux souterraines de l'UVE : conductivité, code Sandre des hydrocarbures et des dioxines et furanes.

Sur la plate-forme mâchefers, une adaptation de fréquences d'analyses des eaux souterraines a été instaurée : fréquence de prélèvement des piézomètres fixée mensuellement.

Une convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg fixe à Sénerval les modalités de raccordement au réseau public d'assainissement.

Cette convention, remise à jour en novembre 2019, intègre :

- L'ajout de nouveaux paramètres :
 - Des compléments d'analyses sur le fer, l'aluminium et le manganèse ont été exigés dans le cadre des contrôles bi-mensuels ;
 - De la même façon que pour les eaux pluviales, le type d'analyse (code Sandre) a été clarifié pour les hydrocarbures, dans le cadre des contrôles bi-mensuels.
- L'augmentation du débit journalier autorisé, passant de 840 à 990 m³/jour, de la même manière qu'exigé par l'arrêté préfectoral.
- La révision de certaines valeurs limites sans cependant devenir plus exigeantes que celles demandées par le nouvel arrêté préfectoral.

Un suivi continu des rejets, pour les principaux polluants, est assuré par l'instrumentation en place à l'UVE, régulièrement contrôlée et étalonnée.

Conformément à l'arrêté préfectoral, des contrôles périodiques sont réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et aqueux de l'installation.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE L'UVE

Le tableau en page suivante indique les valeurs moyennes annuelles calculées à partir des relevés des analyseurs en continu ainsi que des résultats des contrôles périodiques. Les valeurs limites de rejets fixées dans l'arrêté préfectoral correspondent à des valeurs journalières et la conformité des rejets est donc à contrôler sur cette fréquence réglementaire. Ce tableau donne ainsi une vision globale et moyennée des caractéristiques des rejets aqueux et atmosphériques.

Les résultats moyennés en sortie de cheminée indiquent des concentrations légèrement supérieures aux valeurs limites fixées par la réglementation et l'arrêté préfectoral d'exploitation pour les dioxines et furanes. Ces dépassements sont associés aux différentes phases dégradées occasionnées par les casses de grilles (à 17 reprises en 2020) et aux différents réglages du processus de combustion.

Concentrations des rejets atmosphériques (calculées à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

Flux estimés (calculés à partir des contrôles réglementaires et des mesures en continu)

		RÉSULTATS		VALEUR LIMITE AP DU 17/07/2020		RÉSULTATS		VALEUR LIMITE AP DU 26/03/2014		RÉSULTATS		
		2020		Moyenne par jour		2019		Moyenne par jour		2020	2019	
Débit de fumées : Nm ³ /tonnes à 11 % O ₂	Unité	6693				6455				Incinération tonne/an - Unité	207 962	88 219
Poussières totales	mg/Nm ³	0,970		10		2,934		10		tonne/an	1,30221	1,671
Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm ³	1,074		10		1,150		10		tonne/an	1,44137	0,655
Composés organiques volatiles (COV)	mg/Nm ³	0,810		10		0,900		10		tonne/an	1,08768	0,513
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm ³	20,961		50		30,650		50		tonne/an	28,13752	17,454
Fluorure d'hydrogène (HF)	mg/Nm ³	0,013		1		0,004		1		tonne/an	0,01738	0,002
Dioxyde de soufre (SO ₂)	mg/Nm ³	13,398		50		11,741		50		tonne/an	17,98601	6,686
Oxydes d'azote (éq. NO ₂)	mg/Nm ³	47,003		80		56,420		80		tonne/an	63,09713	32,129
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	mg/Nm ³					0,000		-		tonne/an	Non transmi	0,000
Ammoniac (NH ₃)	mg/Nm ³	1,549		30		1,657		30		tonne/an	2,07929	0,944
Mercure (Hg)	mg/Nm ³	0,025		0,05		0,014		0,05		tonne/an	0,0335	0,008
Cadmium + Thallium (Cd+TI)	mg/Nm ³	0,002		0,05		0,003		0,05		tonne/an	0,00212	0,002
Antimoine + Arsenic + Plomb + Chrome + Colbalt + Cuivre + Manganèse + Nickel + Vanadium (Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V)	mg/Nm ³	0,259		0,5		0,103		0,5		kg/an	0,34731	0,058
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/Nm ³	0,104		0,1		0,166		0,1		gramme iTEQ/an	0,139	0,095
Polychlorobiphenyls (PCB)	nanog iTEQ/Nm ³	0,002				0,006		-		gramme iTEQ/an	0,00268	0,003

Durant l'année 2020 : 214 350 tonnes de déchets en entrée, 12 746 tonnes ont été détournées vers d'autres sites de traitement et 207 962 tonnes ont été incinérées.

Un suivi de la qualité de la combustion a été réalisé par un bureau d'études. L'étude a mis en avant 3 facteurs importants pouvant être améliorés : l'injection d'air dans le four (débit et implantation des flux), la vitesse d'avancement des grilles et une meilleure appréhension de la quantité de déchets poussé sur les grilles.

À noter également que les mesures en continu effectuées sur les rejets atmosphériques ne révèlent plus, comme on pouvait le noter en 2019, de dépassements ponctuels sur les NOx, depuis l'amélioration de la conduite des installations dont le fonctionnement des brûleurs. Afin de maîtriser la qualité des rejets, le plan d'action commencé en 2019 s'est poursuivi en 2020 avec la fiabilisation du process et la mise en place de formations et procédures dédiées.

En complément du suivi en continu et des contrôles périodiques, des campagnes annuelles de suivi de la qualité de l'air ont été menées :

- La campagne annuelle d'analyse des retombées atmosphériques dans l'environnement des dioxines/furanes et métaux. Réalisée par un laboratoire spécialisé, elle consiste à doser dans des lichens les retombées potentielles de dioxines-furanes et de métaux lourds entraînés dans le panache de la cheminée de l'usine. Les sites de prélèvement ont été déterminés selon une étude de dispersion, intégrant une modélisation des retombées du panache de l'usine en fonction de la rose des vents dominants.
En 2020, en accord avec la DREAL, le point de prélèvement de la station de pompage a été supprimé car donnant des résultats trop similaires à un autre point situé non loin. Créer pour refléter le bruit de fond urbain, un nouveau point, situé au nord de l'usine a été choisi. La campagne 2020, comme celle de 2019 a été effectuée sur un total de 7 endroits de mesures.
Les valeurs mesurées par cette méthode utilisée depuis 2006 et permettant ainsi d'assurer un suivi cohérent de l'évolution des résultats, donnent des teneurs très proches des bruits de fond, et concluent en l'absence d'impact significatif de l'UVE sur son environnement proche.
- Dans le cadre de la remise en service de l'UVE, une campagne de suivi de la qualité de l'air a été menée par ATMO GRAND EST afin d'évaluer l'impact des rejets atmosphériques sur la qualité de l'air ambiant. Cette campagne, consécutive à une modélisation du panache de dispersion des rejets de l'UVE, a été menée sur 4 campagnes successives de décembre 2019 à octobre 2020.
Elle a mis en évidence une absence d'impact du site sur la qualité de l'air, aucun seuil réglementaire n'ayant été dépassé malgré les aléas d'exploitation liés à la remise en service. Aucune corrélation n'a pu être mise en évidence entre l'activité de l'UVE et les concentrations de polluants ambiants.

REJETS DE L'UVE VERS LA DARSE (UNIQUEMENT LES EAUX PLUVIALES)

Les eaux pluviales de ruissellement de l'UVE sont rejetées au milieu naturel (Darse IV) après passage dans un débourbeur-déshuileur. Les valeurs résultent des moyennes des contrôles réalisés par des laboratoires accrédités et des mesures réalisées en continu sur l'installation.

Les valeurs moyennées de concentration ont révélé en 2020 des dépassements sur le paramètre des matières en suspension (MES). Un diagnostic approfondi par inspection caméra a été planifié en 2021 afin d'identifier l'origine du problème et de le résorber.

Rejets de l'UVE vers la Darse (uniquement les eaux pluviales)

	RÉSULTATS			VALEUR LIMITE
	2020	2019	Unités	Valeur AP du 17/07/2020
pH	7,01	7,13	-	5,5 < pH < 8,5
MES (matières en suspension)	176,29	126,75	mg/l	< 100
DCO (demande chimique en oxygène)	150,79	187,75	mg/l	< 300
HCT (hydrocarbures totaux)	0,875	1,61	mg/l	< 5

REJETS DES EAUX GÉNÉRÉES SUR LA PLATEFORME DE TRAITEMENT DES MÂCHEFERS

Les eaux pluviales de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont récupérées par un réseau qui s'écoule par gravité vers le bassin tampon de la plateforme.

Ces eaux sont ensuite dirigées vers l'UVE pour y être traitées.

REJETS DES EAUX PLUVIALES DE L'UNITE DE BROYAGE

Les eaux pluviales de voiries (EP) sont récupérées par un réseau spécifique. Elles sont orientées dans un séparateur d'hydrocarbures avant d'être évacuées vers le milieu naturel (DARSE IV). En cas de pollution de ces eaux ou lors d'incendie, ces eaux sont redirigées vers un bassin de confinement pour assurer la rétention de la pollution sur le site. Les eaux polluées sont ensuite pompées de ce bassin pour être traitées.

En 2020, un système d'obturation avec vessie gonflable a été mis en place sur la conduite de rejet du réseau EP vers la Darse pour permettre une commande à distance du dévoiement des eaux pluviales.

REJETS DES EAUX DE PROCESS DE L'UVE VERS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PUBLIC

Les eaux de process traitées in situ ainsi que les eaux de ruissellement de la plateforme de traitement des mâchefers sont orientées vers le réseau d'assainissement pour leur traitement final sur la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

En 2020, les valeurs moyennées de concentrations sont inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation, la convention de déversement établie par l'Eurométropole de Strasbourg et l'arrêté préfectoral d'exploitation.

Concentration des rejets des eaux résiduaires de l'UVE
dirigées vers le réseau d'assainissement

Flux estimés

	Unité	RÉSULTATS	VALEUR LIMITE	VALEUR LIMITE	RÉSULTATS	VALEUR LIMITE	Unité	RÉSULTATS	
		2020	Valeur AP du 17/07/2020	Valeur Convention 12/2019	2019	Valeur AP du 26/03/2014		2020	2019
Débit	m ³ /jour	702	990	990	956,63	840	m ³ /an	256 230	179 847
Température	°C	22,87			22,94	30	-		
pH	-	7,76			7,91	5,5 < pH < 8,5	-		
MES	mg/l	66,70	600	600	38,09	600	kg/an	17 089,564	6 851,063
DCO	mg/l	67,86	450	450	44,17	450	kg/an	17 388,477	7 943,243
DBO5	mg/l	13,97		800	24,93	-	kg/an	3 579,914	4 484,430
Azote Kjeldahl	mg/l	9,55			5,12	-	kg/an	2 446,068	920,817
Hydrocarbures	mg/l	0,26			0,05	5	kg/an	67,329	9,742
Indice Phénols	mg/l	0,03			0,02	-	kg/an	7,687	2,997
Cyanure libérable	mg/l	0,02	0,1	0,1	0,02	0,1	kg/an	5,189	4,159
Fluorures (F)	mg/l	2,64	15	15	2,03	15	kg/an	677,230	364,940
Chlorures (Cl)	mg/l	3516,10		6 000	1583,84	-	kg/an	900 930,304	284 848,591
Arsenic (As)	mg/l	0,00	0,05	0,1	0,00	0,1	kg/an	0,672	0,480
Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	0,025	0,05	0,00	0,05	kg/an	1,286	0,570
Chrome Hexavalent (Cr6+)	mg/l	0,00	0,05	0,1	0,01	0,1	kg/an	0,900	1,024
Chrome Total (Cr)	mg/l	0,01	0,1	0,5	0,02	0,5	kg/an	3,765	2,878
Cuivre (Cu)	mg/l	0,13	0,25	0,5	0,28	0,5	kg/an	32,144	49,945
Mercure (Hg)	mg/l	0,00	0,025	0,03	0,00	0,03	kg/an	0,652	0,502
Nickel (Ni)	mg/l	0,02	0,1	0,5	0,01	0,5	kg/an	4,244	1,858
Plomb (Pb)	mg/l	0,08	0,1	0,2	0,04	0,2	kg/an	19,251	7,853
Zinc (Zn)	mg/l	0,54	0,8	1,5	0,32	1,5	kg/an	137,822	56,727
Dioxines et furanes	nanog iTEQ/l	0,19	0,3	0,3	0,00	0,3	mg/an	48,812	0,050
Composés organiques (COT)	mg/l	12,80	200	200	17,15	200	kg/an	3 279,744	3 084,308
Thallium (Tl)	mg/l	0,00	0,05	0,05	0,00	0,05	kg/an	0,249	0,180
Azote global	mg/l	9,29		15	4,21	-	kg/an	2 380,327	757,755
Halogènes organiques adsorbables (AOX)	mg/l	0,36	5	5	0,37	5	kg/an	91,138	66,843
Phosphore total (P)	mg/l	0,55		1,5					
Aluminium (Al)	mg/l	0,14		0,5					
Manganèse	mg/l	0,03		0,1					

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2020

L'année 2020 a été la 1^{re} année d'exploitation complète de l'UVE, depuis sa remise en service après travaux de désamiantage.

L'année 2020 a été dédiée à la pérennisation de l'exploitation avec :

- une équipe renouvelée et renforcée au sein de SENERVAL ;
- la fiabilisation du process suite à un travail de fond effectué sur la gestion des cendres et l'encrassement des chaudières, aux diagnostics sur les casses de grilles de four ;
- l'installation d'un système de frappe sur les harpes (éléments tubulaires permettant la valorisation de l'énergie contenue dans les fumées) afin de limiter l'accumulation de cendres dans le 2^e parcours des fumées et favoriser l'échange thermique ;
- une meilleure gestion des cendres en les cantonnant au maximum dans les zones de production ;
- le remplacement de la troisième couche des modules catalytiques de SCR de chacune des lignes, pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques et notamment les teneurs en dioxines et furanes ;
- le désamiantage et la rénovation du laboratoire interne à l'usine ;
- la mise en place d'un monte-charge pour faciliter l'exploitation ;
- La remise en service du GTA 2 le 22 septembre (équipement redémarré en 2019 après la remise en service des clients vapeurs et RCU mais à l'arrêt depuis le 27/12/2019 suite à un sinistre) ;
- la poursuite de la campagne de surveillance de la qualité de l'air menée par ATMO GRAND EST, en plus des contrôles environnementaux réglementaires ;
- la mise en place d'un suivi de proximité de la DSP avec le recrutement, par l'Eurométropole de Strasbourg, d'une ingénieure exclusivement dédiée à ce suivi.



PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2021

L'année 2021 sera dédiée :

- à l'optimisation de la valorisation énergétique avec la remise en service du Groupe turbo alternateur n°1 (GTA1) de 2MW, décision adoptée au Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en décembre 2020 ;
- à l'optimisation du process avec d'importants travaux qui seront réalisés lors des arrêts techniques programmés afin d'améliorer le suivi des paramètres de combustion, les performances environnementales (notamment les rejets atmosphériques), le nettoyage des chaudières et les conditions de travail des salariés avec la mise en place d'un dispositif par micro-déflagrations.

LES PARTENAIRES DE LA COLLECTE, DE LA VALORISATION ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

LES ÉCO-ORGANISMES

Agréés par le ministère de la transition écologique, les éco-organismes prennent en charge, pour le compte de leurs adhérents, la fin de vie des équipements mis sur le marché dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Les REP peuvent être :

- financières : l'éco-organisme participe au financement de la collecte, de la valorisation et du traitement des produits qui le concernent ;
- opérationnelles : l'éco-organisme prend en charge l'ensemble des opérations de collecte et de traitement des produits en fin de vie ;
- ou mixtes.

Grâce aux écotaxes perçues, les éco-organismes incitent à l'éco-conception et au développement de filières de valorisation et de traitements adaptés, ce qui se traduit pour le consommateur en dispositifs de collectes spécifiques pour ses déchets. Plusieurs dispositifs sont proposés par l'Eurométropole de Strasbourg : collectes en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie.

Éco-organismes en contrat avec l'Eurométropole de Strasbourg

Déchet	Dispositif de collecte	Eco-organisme	Nature de la REP
Papiers, cartons, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique	Bac jaune, sac de tri, conteneur d'apport volontaire, déchèteries	Citeo	Financière
Verres	Conteneur d'apport volontaire, déchèteries		
Déchets d'équipement électrique et électronique	Déchèteries Revendeurs (magasins spécialisés, grandes surfaces)	OCAD3E (via Ecosystem)	Mixte
Lampes et ampoules	Déchèterie de Breuschwickersheim	Ecosystem	Opérationnelle
Déchets d'éléments d'ameublement en bois, métal, plastique,...	Déchèteries	Eco-mobilier	Mixte
Déchets diffus spécifiques des ménages (peintures, solvants, acides, bases,...)	Déchèteries DDS	EcoDDS	Mixte
Textiles (vêtements, chaussures, maroquinerie, tissus)	Déchèteries Conteneurs Textiles	Eco TLC	Financière
Piles et accumulateurs	Déchèteries	Corepile	Opérationnelle

Dans le cadre de partenariats directs entre les metteurs sur le marché et les éco-organismes, d'autres points de collectes existent sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- lampes, luminaires, D3E (grande distribution) ;
- médicaments non utilisés et Déchets d'activités de soins à risques infectieux (pharmacies) ;
- pneumatiques (garagistes) ;
- DEA (magasins d'ameublement).

LES PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent des savoir-faire spécifiques adaptés à la nature des déchets collectés. C'est pourquoi, l'Eurométropole de Strasbourg travaille avec des partenaires spécialisés et agréés qui assurent la collecte, le réemploi, le traitement et la valorisation de vos déchets ainsi que la reprise des matériaux triés.

Collecte, réemploi, valorisation

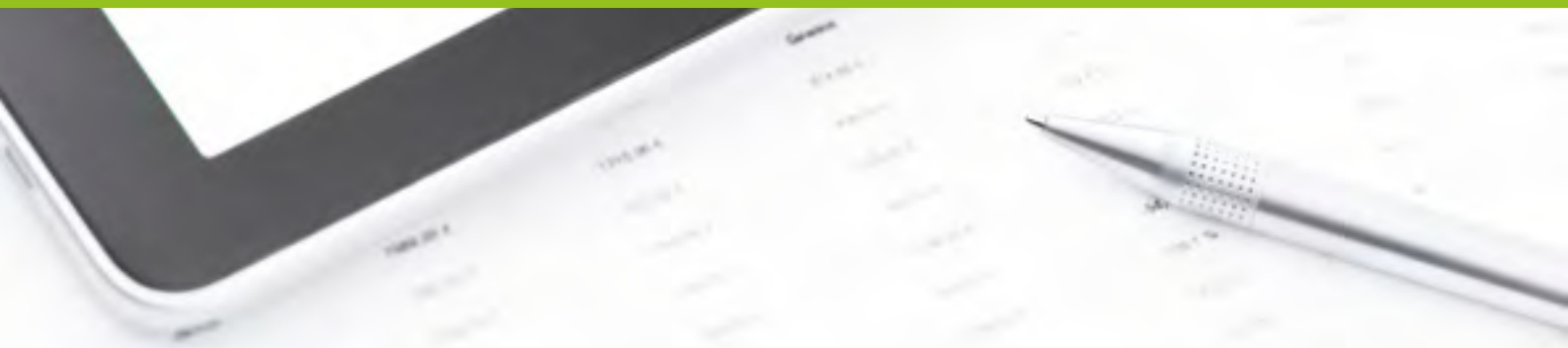
Prestataire	Déchets	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Sénerval 67100 Strasbourg Exploitant de l'UVE de Strasbourg	Déchets ménagers résiduels	Traitement	Incinération	Délégation de service public 2010 - 2030
Schroll 67100 Strasbourg (Centres de tri Altém, route du Rohrschollen, et Schroll, rue de Cherbourg - Strasbourg)	Emballages ménagers recyclables de collecte sélective	Collecte en conteneurs d'apport volontaire Tri des collectes sélectives	Recyclage	Marché public 2017 - 2020
Valterra 67100 Strasbourg Exploitant du centre de valorisation des déchets verts de l'Eurométropole de Strasbourg	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Lingenheld 67203 Oberschaeffolsheim	Déchets verts	Traitement	Compostage	Marché public 2019 - 2022
Reichstett Matériaux 67550 Vendenheim	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sarm 67100 Strasbourg	Gravats	Traitement	Recyclage	Marché public 2020 - 2024
Sardi 67100 Strasbourg	Déchets ultimes	Conditionnement	Enfouissement	Marché public 2017 - 2020
Suez 67026 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Envie 2E 67200 Strasbourg	Déchets diffus spécifiques des ménages	Accueil Conditionnement Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Grandidier 88330 Rehaincourt	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2017 - 2020
Alsadis 68703 Cernay	Déchets diffus spécifiques et amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Incinération Enfouissement	Marché public 2018 - 2022
Alsadis 68703 Cernay	Amiante (dépôts sauvages)	Collecte Traitement	Enfouissement	Marché public 2017 - 2020

Prestataire	Déchets	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Schroll / Ritleng Revalorisation 67270 Rohr	Plâtre	Conditionnement	Recyclage	Marché public 2018 - 2022
Alpha recyclage 39100 Brevans	Pneus	Collecte et conditionnement	Recyclage	Marché public 2018 - 2020
Recycal 68150 Ribeauvillé	Verre	Collecte en conteneurs d'apport volontaire	Recyclage	Marché public 2019 - 2022
Chimirec Est 54450 Domjevin	Huiles moteur	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021
Diakonie Kork Epilepsiezentrum D- 77694 Kehl-Kork	Bouchons de liège	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2021
Médecins du Monde/Est Argent 67000 Strasbourg	Radiographies	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2017 - 2021
Emmaüs (2 structures) 67200 Strasbourg 67450 Mundolsheim	Tous déchets hors déchets dangereux	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 2017 - 2021
Emmaüs 67450 Mundolsheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 12/2021
EBS Le Relais Est 68270 Wittenheim	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 12/2021
Horizon Amitié 67100 Strasbourg	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 12/2021
Vétis 67207 Niederhausbergen	Textiles	Collecte Réemploi	Réemploi	Convention 05/16 – 12/2021
Suez 67026 Strasbourg	Déchets ménagers résiduels Déchets des collectes sélectives	Collecte en porte-à-porte Collecte en porte-à-porte, traitement (5 communes)	Incinération Recyclage	Marché public 2016 - 2020
Suez 67026 Strasbourg	Rotation des bennes	Collecte Traitement (5 communes)	Recyclage, valorisation et élimination	Marché public 2016 - 2020

Négoce et revente de matériaux

Prestataire	Déchet	Prestation	Destination	Mode de gestion et période concernée
Suez RV Nord Est 67300 Schiltigheim	Cartons et métaux issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Schroll 67100 Strasbourg	Papiers issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Marché public 2017 - 2020
Semardel 91810 Vert-le-Grand	Plastiques issus du tri des collectes sélectives	Transport Négoce Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
OI Manufacturing 69100 Villeurbanne	Verre	Traitement	Recyclage	Contrat de reprise 2018 - 2022
Métalifer 67100 Strasbourg	Métaux	Broyage Tri Vente	Recyclage	Contrat de cession 2020
Derichebourg – ESKA 67000 Strasbourg	Batteries	Collecte Broyage	Recyclage	Contrat de cession 2020
Grandidier 88330 Rechaincourt	Huiles alimentaires	Collecte Traitement	Recyclage	Convention 2019 - 2021





ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

Suite à la fusion par intégration de la Communauté de Communes « Les Châteaux » dans l'Eurométropole de Strasbourg le 1^{er} janvier 2017, deux modes de financement coexistent sur le territoire dans l'attente d'une harmonisation qui devra réglementairement être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2024, la loi de finance votée le 31 décembre 2020 prolongeant de 2 ans le dispositif d'exception initialement fixé à 5 ans :

- la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les communes d'Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim et Osthoffen. La REOM est due par tous les usagers du service. Elle est calculée en fonction du service rendu par la collectivité ;
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les 28 autres communes. La TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale d'un bien foncier indépendamment des quantités de déchets produites.

Pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la Redevance Spéciale (RS) est déployée progressivement depuis 2013 en remplacement de la TEOM. La RS est calculée sur la base des volumes de déchets résiduels et recyclables collectés. Ce mode de facturation permet aux non-ménages de s'impliquer dans la gestion de leurs déchets en devenant acteurs de leur facture, notamment par la réduction des déchets ou par le geste de tri.

LES TAUX DE TEOM

Les taux d'imposition sont différenciés en fonction du type de collecte et du niveau de service rendu aux usagers. Deux zones ont ainsi été définies sur le territoire pour la TEOM :

• 1^{RE} Zone

Elle correspond aux 7 communes de plus de 10000 habitants qui bénéficient de services adaptés en fonction du type d'habitat.

Le taux de taxe est de 11,59 % (diminution de 1 % par rapport à l'année précédente où le taux était de 11,71 %).

• 2^E Zone

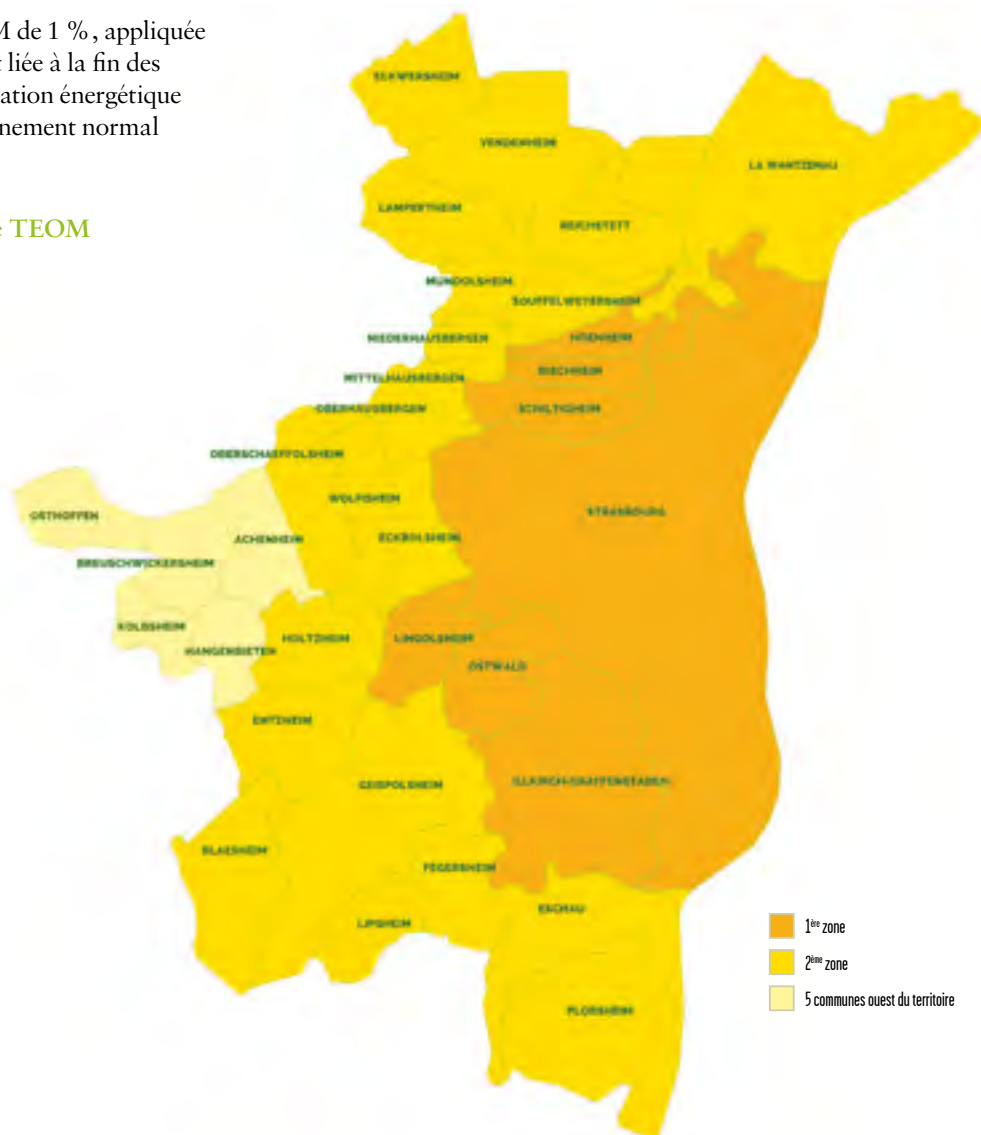
Elle correspond aux 21 communes de moins de 10000 habitants desservies une fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels. Les administrés doivent présenter leurs bacs en bordure de voie publique les jours de collecte.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire.

Le taux de taxe est de 6,13 % (diminution de 1 % par rapport à l'année précédente où le taux était de 6,19 %).

La baisse du taux de TEOM de 1 %, appliquée sur chacune des 2 zones, est liée à la fin des travaux de valorisation énergétique et à une reprise du fonctionnement normal de cet équipement.

Cartographie des zones de TEOM et de la zone REOM



MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS) ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE

La redevance spéciale est une facturation pour les déchets professionnels issus des activités publiques et privées basée sur le volume de déchets produits. Elle vient en remplacement de la TEOM et a pour but de responsabiliser les producteurs de déchets et de les encourager à la réduction et au tri de leurs déchets.

L'Eurométropole de Strasbourg l'a mise en place progressivement depuis 2013. Par mesure d'exemplarité, les établissements non soumis à la TEOM (administrations, établissements publics) ont été les premiers concernés.

La généralisation à l'ensemble des professionnels a ensuite débuté en 2015. La délibération du 25 janvier 2019 a acté la reprise du déploiement de la redevance spéciale dès 2020 et une finalisation en 2 ans pour les professionnels produisant plus de 770 litres de déchets par semaine, qui doivent passer de la TEOM à la RS selon un phasage géographique.

En dépit du contexte sanitaire contraint, les 486 premiers sites ont été contactés individuellement en 2020 permettant la conclusion de 355 contrats. Cela a donné lieu à une diminution des volumes de bacs d'ordures ménagères mis en place et à une augmentation de la demande de bacs de tri. Les clients démarchés en 2020 seront facturés au premier trimestre 2022 pour l'année 2021. 659 nouveaux sites seront démarchés en 2021.

Afin d'aller plus loin et d'amener tous les usagers (ménages et non-ménages) à réduire et à mieux valoriser les déchets produits, une étude de faisabilité a été lancée fin 2017 concernant la mise en place d'une tarification incitative (liée au service rendu). La délibération du 25 janvier 2019 fixe des premières orientations en faveur d'une taxe incitative (TEOMi), calculée en fonction du volume des bacs de déchets ménagers résiduels. Ces orientations sont par ailleurs renforcées par le Plan Climat Air Énergie Territorial, adopté par la délibération du 18 décembre 2019.

Enfin les conditions d'exonération de TEOM pour les professionnels qui font appel à un prestataire privé et n'utilisent plus le service public de gestion des déchets ont été assouplies dans un souci d'équité et de valorisation des efforts vers une meilleure gestion des déchets.

BUDGET GÉNÉRAL - 28 COMMUNES SOUMISES À LA TEOM

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

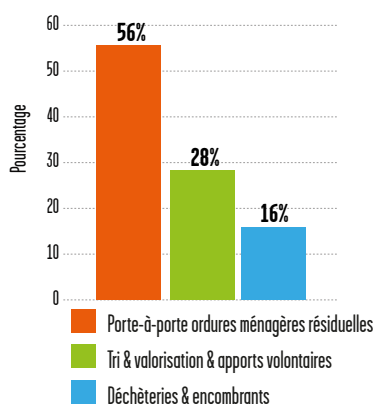
En 2020, le montant des dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets s'évalue à 70 M€, soit une baisse de 8 % (-6,2 M€) par rapport à 2019.

La fin des travaux de désamiantage de l'unité de valorisation énergétique mi-2019 a permis d'abaisser fortement les dépenses exceptionnelles liées à ce chantier en 2020 comparativement à 2019 soit - 21,6M€ dont près de 12M€ liés aux détournements de déchets.

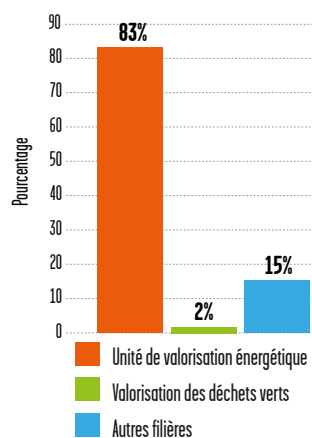
Les amortissements liés aux 41 M€ de travaux de désamiantage ont débuté en 2020 et représentent 3,4 M€ sur 11,5M€ de dotations aux amortissements globaux de l'ensemble du service.

Dépenses de fonctionnement

Collecte des déchets



Traitement



BILAN FINANCIER 2020 (EN €) - BUDGET GÉNÉRAL

Dépenses de fonctionnement (en €)

COLLECTE		34 988 559	TRAITEMENT		35 121 690
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles		19 735 536	Centre de Valorisation des Déchets Verts		592 389
Régie	Achats	320 690	Régie	Achats	49 852
	Véhicules et fluides	1 492 764		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	13 264 487		Masse salariale & formation	101 265
Prestations externes		332 999	Prestations externes		349 571
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Charges de structure		2 830 951	Charges de structure		79 341
Dotations aux amortissements		1 493 645	Dotations aux amortissements		12 361
Tri & Valorisation		9 784 361	Unité de valorisation énergétique		29 203 388
Régie	Achats	128 613	Régie	Achats	11 656
	Véhicules et fluides	560 477		Véhicules et fluides	0
	Masse salariale & formation	5 732 331		Masse salariale & formation	384 019
Prestations externes		1 244 472	Prestations externes		13 028 029
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		3 109 757
Charges de structure		1 420 076	Charges de structure		3 704 878
Dotations aux amortissements		698 393	Dotations aux amortissements et provisions		8 965 050
Déchèteries & encombrants		5 468 661	Autres filières		5 325 913
Régie	Achats	228 951	Centre de tri		3 681 541
	Véhicules et fluides	719 558	Régie	Achats	1 265
	Masse salariale & formation	3 114 010		Véhicules et fluides	0
Prestations externes		285 542		Masse salariale & formation	89 417
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0	Prestations externes		874 554
Charges de structure		800 892	Impôts, taxes et charges exceptionnelles		0
Dotations aux amortissements		319 708	Charges de structure		679 135
			Dotations aux amortissements		0

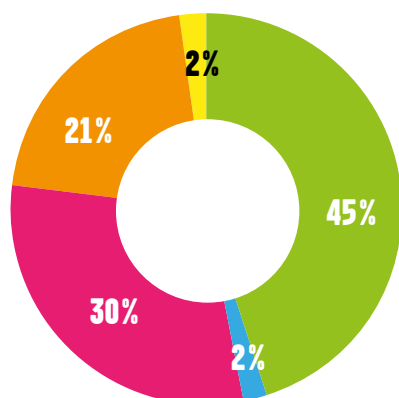
TOTAL GÉNÉRAL

70 110 249 €



© Yvon Meyer

Recettes de ventes matière 2020



- Papier, carton et plastique
- Batterie et huile moteur
- Verre
- Métaux
- Cellulosiques et métaux

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 81 M€, les recettes de fonctionnement en 2020 diminuent de 4 % par rapport à celles de 2019 (-3,2 M€).

Cette baisse est principalement liée à :

- la diminution de la reprise sur provision dévolue au chantier de désamiantage de l'unité de valorisation énergétique (-3,7 M€)
- la chute des prix de reprise des matériaux (-0,53 M€). En effet, pour la deuxième année consécutive, les ventes de matière enregistrent une baisse importante constatée notamment sur les ventes de cellulosiques, papiers cartons et métaux. Les recettes s'évaluent à 0,9 M€ en 2020 contre 1,43 M€ en 2019.

Le produit fiscal généré par la TEOM représente 66 M€ en 2020. Il progresse de 2 % par rapport à 2019 (+1 M€), et ce malgré une diminution des taux de 1 % en 2020, en raison notamment de la hausse des valeurs locatives cadastrales de 1,8 % appliquée par l'État.

Parmi les soutiens des éco-organismes (3,9 M€ en 2020), 93 % proviennent de CITEO, en charge de la valorisation des emballages ménagers.

Recettes de fonctionnement 2020 (en €)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	65 939 987
Prestations à des tiers	6 197 905
Abonnement & redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	6 010 986
Redevance des ordures incinérées	4 908
Redevances déchets verts	57 031
Prestations annexes	124 979
Redevance versée par fermier ou concessionnaire	421 984
Soutien Éco-Organismes	3 907 688
OCAD3E	184 316
CITEO	3 642 082
Éco-Mobilier	64 753
Eco-DDS	16 537
Ventes matière (HT)	899 056
Reprise sur provisions et amortissements	972 087
Produits exceptionnels	2 743 178
TOTAL GÉNÉRAL	81 081 884

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

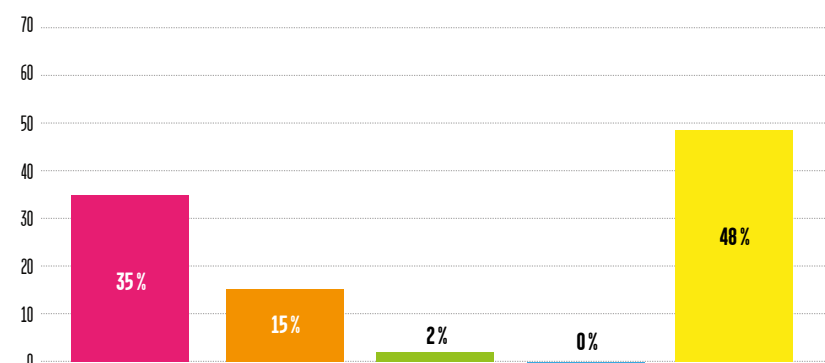
Les investissements réalisés sur le budget général en 2020 sont en retrait de 12,9 M€, ils se chiffrent à 4,1 M€ contre 17 M€ en 2019.

Certaines dépenses liées aux travaux de désamiantage et reconstruction de l'unité de valorisation énergétique achevés en 2019, ont été comptabilisées en 2020, pour un montant de 1,9 M€. Un avenant n° 11 a été délibéré en 2020 et solde les dépenses dues au désamiantage qui impacteront le budget 2021.

Les autres investissements représentent 2 M€ contre 3 M€ en 2019, dont essentiellement :

- 946 K€ pour les véhicules et matériels nécessaires à la collecte (+443 K€),
- 1004 K€ de bacs (+31 K€).

Dépenses d'investissement par activité



- Porte-à-porte ordures ménagères résiduelles
- Tri & valorisation & apports volontaires
- Déchèteries & encombrants
- Valorisation des déchets verts
- Unité de valorisation énergétique

Dépenses d'investissement 2020 TTC (en €)

COLLECTE	2 140 234
Porte-à-porte Ordures Ménagères Résiduelles	1 441 203
Bacs poubelles	739 638
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	0
Acquisition de véhicules	643 646
Projet informatique RS - optimisation	25 310
Subvention compost	32 170
Étude	0
Aménagements divers	439
Recettes subvention d'investissement	0
Tri & Valorisation	616 962
Bacs poubelles	264 677
Conteneurs destinés à la valorisation des déchets	85 684
Acquisition de véhicules	255 566
Étude	0
Projet informatique RS - optimisation	10 847
Aménagements divers	189
Recettes subvention d'investissement	0
Déchèteries & encombrants	82 068
Aménagements divers	34 741
Acquisition de véhicules	47 327
Étude	0
Recettes subvention d'investissement	0
TRAITEMENT	1 969 233
Centre valorisation des Déchets Verts	8
Pont à bascule	0
Aménagements divers	8
Usine d'Incinération Ordures Ménagères	1 969 226
Travaux de désamiantage	1 965 447
Contrat de concession	0
Aménagements divers	3 779
Recettes subvention d'investissement	0
Autres filières	0
Aménagement divers	0
TOTAL GÉNÉRAL	4 109 467

BUDGET ANNEXE - 5 COMMUNES SOUMISES À LA REOM (ACHENHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, HANGENBIETEN, KOLBSHEIM, OSTHOFFEN)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Évaluées à 807 K€ en 2020, les dépenses de fonctionnement du Service Public de Gestion des Déchets sont en hausse de 1 % par rapport à celles de 2019.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2020 sont en baisse de 8 % par rapport à celles de 2019. Sur les 764 K€ de recettes comptabilisées en 2020, 678 K€ correspondent aux produits issus de la REOM.

Les soutiens des éco-organismes et vente de matières représentent 86 K€, soit une baisse globale de 21% par rapport à 2019. Cette baisse s'explique en partie par la chute de prix de reprise constatée sur les ventes de cellulosiques, de papiers-cartons, des plastiques et des métaux (baisse de 9 K€).

BILAN FINANCIER 2020 (EN €) - BUDGET ANNEXE

RECETTE DE FONCTIONNEMENT (EN €)	
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	677 968
Soutiens des éco-organismes et vente de matières	86 147
Ventes diverses	273
Total	764 388*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)		
Régie:	Achats	2 358
	Masse salariale et formation	190 614
Prestations externes		545 442
Impôts, taxes et charges exceptionnelles		2 240
Charges de structure		34 002
Dotations aux amortissements		32 446
Total		807 102*

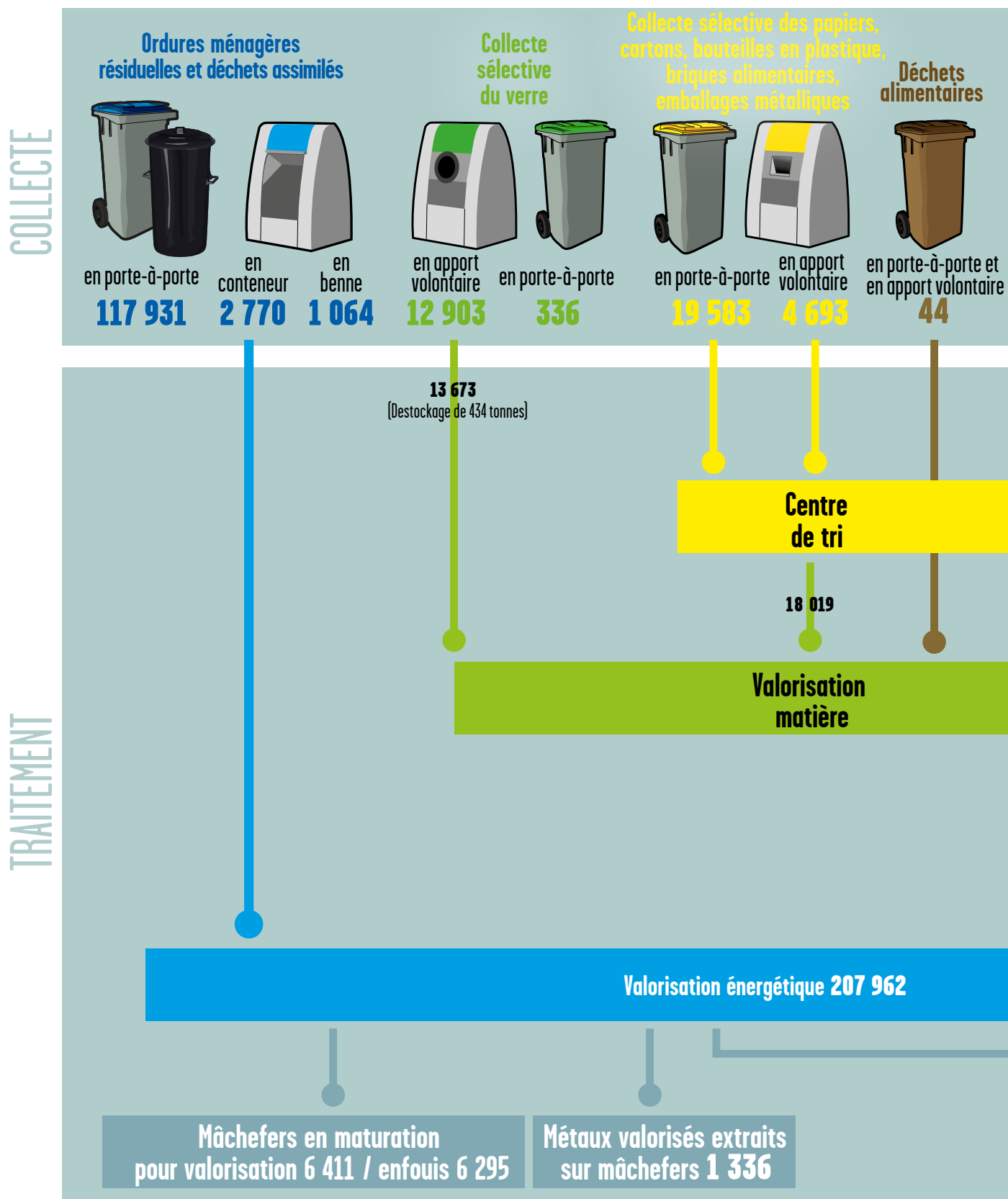
DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS HT (EN €)	
Aquisition de matériel (bacs)	15 897
Aménagement (déchetterie)	42 763
Total	58 661

* Les chiffres du rapport annuel, établis dans une logique analytique, peuvent différer de ceux du compte administratif.

Attention

Changement de mode de calcul des ratios par habitants : ils sont désormais calculés sur la base des populations définies par l'ADEME dans SINOE.

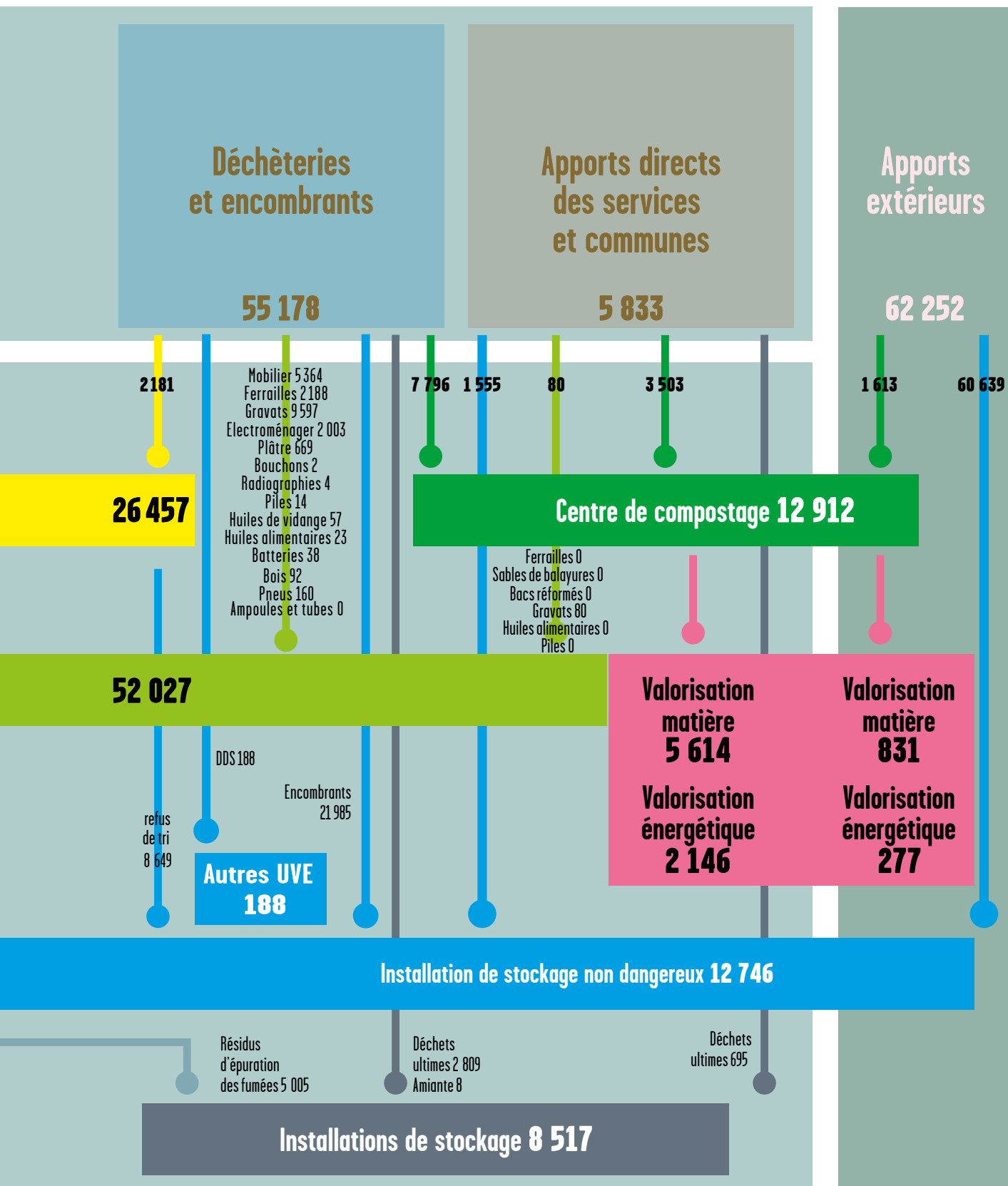
ANNÉE 2020 - DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS
282 587 T TRAITÉES DONT 214 502 T COLLECTÉES PAR
LE SERVICE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



CHIFFRES EN TONNES

EN 2020, LE TAUX DE VALORISATION MATIÈRE SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EST DE 26,77 %, IL DIMINUE DE 14,2 % PAR RAPPORT À 2019 (31,22 %).

420 KG/HAB./AN DE DÉCHETS COLLECTÉS EN BASE DE POPULATION SINOË CONTRE 439,3 KG/HAB./AN EN 2019 EN BASE DE POPULATION SINOË.





actions & chiffres clés 2020

eau, assainissement, déchets

Covid-19 : continuité et qualité

Face à la situation exceptionnelle, les agents du service de l'eau et de l'assainissement ont été fortement mobilisés afin de garantir le maintien des activités essentielles et la continuité du service.

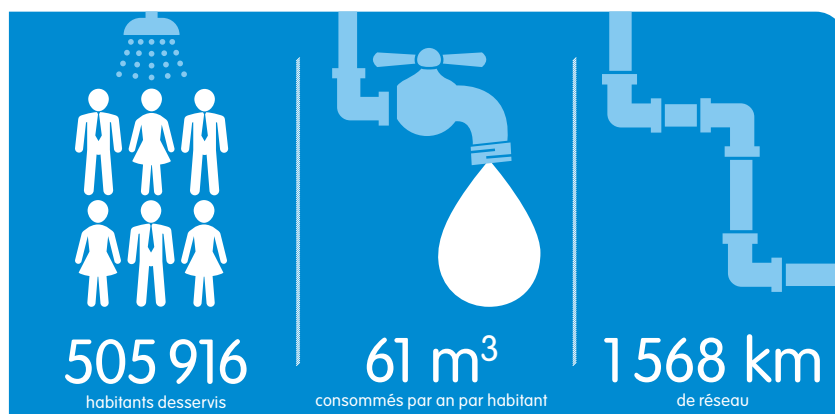
Poursuite du schéma directeur d'assainissement

Des modélisations hydrauliques fines du réseau d'assainissement ont été réalisées pour les communes d'Entzheim, Eckbolsheim, Reichstett et Lampertheim. Ces études ont permis d'élaborer des programmes de travaux donnant lieu à des restructurations du réseau.

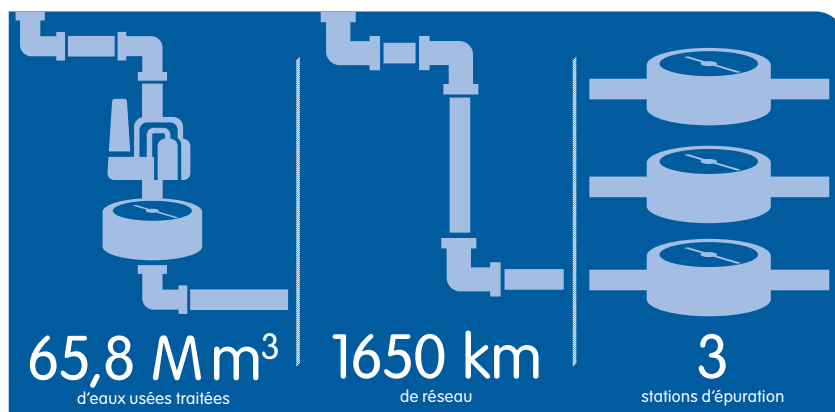
Covid-19

Nous avons fait face ensemble. L'année 2020 a été profondément marquée par la crise sanitaire. Malgré ce contexte singulier, grâce à l'engagement quotidien des agents et des usagers, la collecte des déchets a pu être assurée pendant les 2 périodes de confinement.

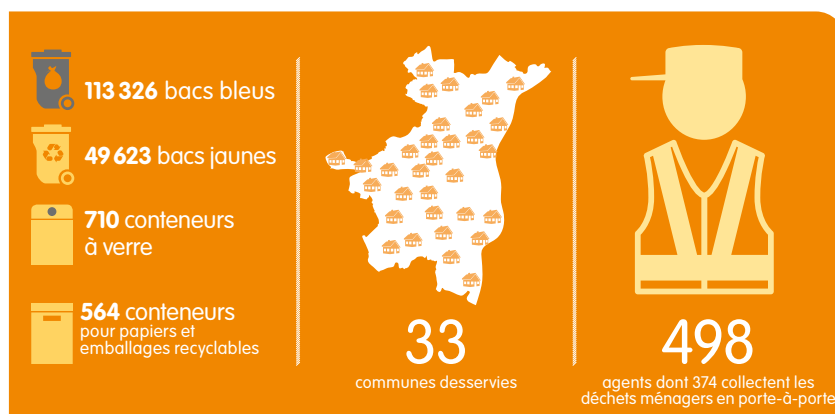
Distribution de l'eau



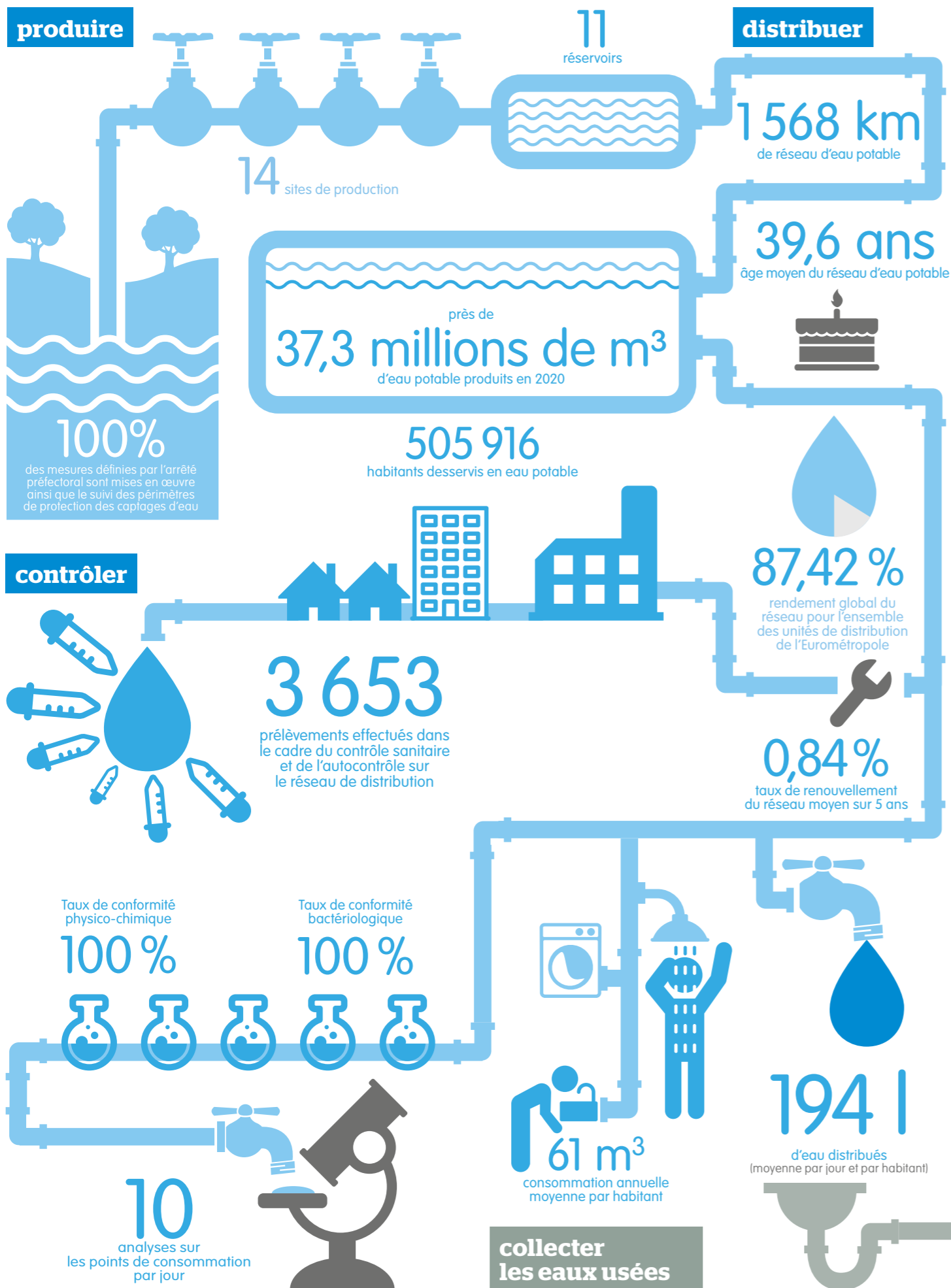
Assainissement des eaux usées



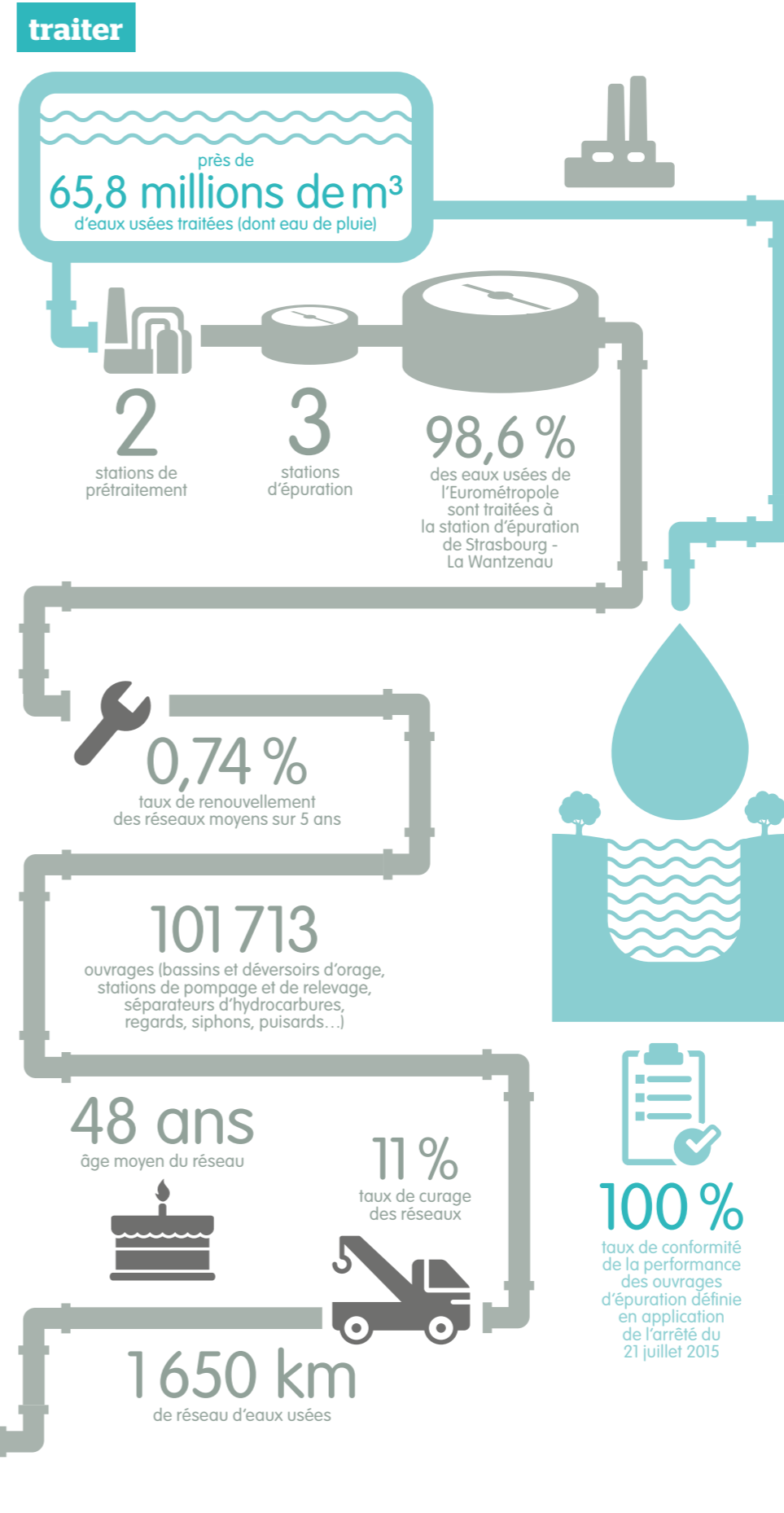
Collecte et valorisation des déchets



distribution de l'eau



assainissement des eaux usées



prix de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable sur l'ensemble de son territoire. Les tarifs de vente d'eau ont progressivement convergé. Le prix global TTC eau et assainissement s'établit ainsi à 2,86 euros au 1^{er} janvier 2020.

Unité de distribution	Prix global TTC du m ³ d'eau au 1 ^{er} janvier 2020	Moy. /an
Strasbourg et 11 communes périphériques	2,86 €	-0,9%
Strasbourg Sud	2,86 €	1,1%
Strasbourg Nord	2,86 €	-1,2%
Ill Andlau	2,86 €	0,9%
La Wantzenau	2,86 €	-0,1%
Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	2,86 €	-3,4%
Kolbsheim	2,86 €	-2,8%
Osthoffen	2,86 €	-7,2%

Un service de qualité, certifié!

Le Service de l'eau et l'assainissement a la double certification OHSAS 18001 et ISO 9001 depuis juin 2016.

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT
Accréditation N°4-0023
Portée disponible sur www.cofrac.fr A1868 - Service de l'eau et de l'assainissement

AB certification
certification ISO 9001 : 2015

AB certification
certification OHSAS 18001 : 2007
A1868 - Service de l'eau et de l'assainissement

collecte et valorisation des déchets

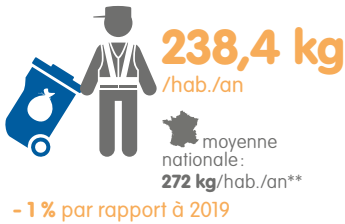
collecter



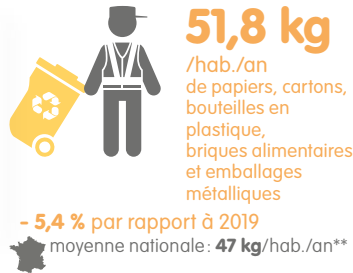
214 502 t

de déchets collectés en 2020

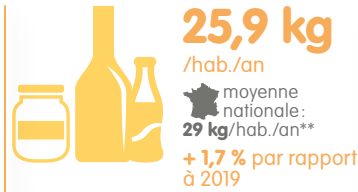
ordures ménagères*



collectes sélectives*

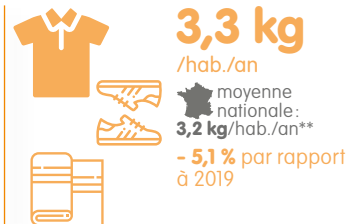


collecte de verre



Le verre bien trié se
recycle à l'infini...

collecte TLC (textiles, linge de maison, chaussures)



Changement de mode de calcul
des ratios par habitants : ils
sont désormais calculés sur la
base des populations définies
par l'ADEME dans SINOE.



420 kg

/hab./an de déchets ménagers et assimilés
toutes collectes confondues (déchèteries et encombrants inclus)

moyenne nationale:
458 kg/hab./an**



26,77 %

des déchets ménagers et assimilés
sont recyclés

qualité du tri

Papiers, cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires
et emballages métalliques



27,9 %

taux d'erreurs de tri sur l'ensemble des collectes
(porte à porte, déchèteries, écoles et apport volontaire)

En déchèterie



67,3 %

des déchets collectés en déchèteries
sont recyclés.

* Toutes collectes confondues ** Données ADEME 2015